OUVERTURE DE LA CAN - 2022

UNE CÉRÉMONIE HAUTE EN COULEUR ET EN MUSIQUE

Page 16

BILAN CORONA EN ALGÉRIE

9 DÉCÈS ET 415 NOUVEAUX CAS EN 24 HEURES

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4422 | Lundi 10 janvier 2022 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

PANDÉMIE SANITAIRE

DELTACRON, LE NOUVEAU VARIANT

Page 16

CLÔTURE DU SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PROMET LA PRISE EN CHARGE DES PRÉOCCUPATIONS

Page 3

ALLOCATION CHÔMAGE

ELLE SERA "VERSÉE AUX 19 - 40 ANS"

Page 5

LOI DE FINANCES 2022

L'ÉTAT A MAINTENU SES ENGAGEMENTS ENVERS LE CITOYEN ET L'ÉCONOMIE

Page 3

Repères %

5
membres non permanents entament leur mandat au Conseil de sécurité.

40
mille postes d'emploi créés par an dans le secteur de l'artisanat.

614
opérations d'exportation en 2021 au poste frontalier algéro-mauritanien.

Projet d'un centre dédié aux sports nautiques à Aïn el-Turk

La ville d'Oran sera dotée prochainement d'une base dédiée aux différents sports nautiques. Le site en question, le 2e en Algérie après celui d'Alger, sera implanté à Cap-Falcon dans la commune d'Aïn el-Turk, alors que le lancement des travaux de réalisation est programmé après les Jeux méditerranéens. Le président de la Ligue oranaise de voile a mis en avant l'importance de cette future infrastructure et son rôle dans le développement des sports nautiques dans l'Oranie "*où les équipements dédiés aux disciplines concernées font sensiblement défaut*". Et d'ajouter : "*Un tel acquis devrait nous motiver davantage pour atteindre nos objectifs, en premier lieu, permettre l'épanouissement de maximum de jeunes talents, d'autant que les clubs oranais ont des traditions dans ces disciplines comme l'attestent les nombreux champions qu'ils comptent aussi bien en voile qu'à l'aviron*". La confirmation de la réalisation à Oran d'une base nautique tombe aussi à point nommé pour le nouveau bureau de la Ligue oranaise de voile, selon son président Nazim Addou, en poste depuis quelques mois seulement.

Oran accueille le Salon d'échanges commerciaux algéro-turc

Une cinquantaine d'opérateurs économiques algériens et turcs prennent part au Salon d'échanges commerciaux et d'investissements algéro-turc, qui se tient du 8 au 11 janvier au Centre des conventions Ahmed Benahmed d'Oran (CCO). La manifestation professionnelle est initiée par l'agence événementielle SOS Event, en collaboration avec l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur, sous le patronage du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations. L'événement s'inscrit dans le cadre de la relance des activités économiques bilatérales et du développement des investissements et des échanges commerciaux entre l'Algérie et la Turquie. Le Salon a pour objectif d'encourager l'investissement productif en réduisant les importations et en doublant le volume des exportations, créer des partenariats bilatéraux durables et offrir davantage d'opportunités de coopération fondées sur le principe du bénéfice mutuel entre les investisseurs de divers secteurs.

Les échéphiles Nasr Lina et Brahami Lamine sacrés à Monrovia

Les échéphiles algériens Nasr Lina et Brahami Lamine ont remporté les titres du championnat d'Afrique des échecs individuel juniors, clôturé mardi soir à Monrovia capitale du Libéria, après sept jours de compétition. Chez les filles, une domination totale de Nasr Lina, avec 9 victoires sur 9 rondes, devant sa sœur Nasr Manal avec 8 victoires et Marape Naledi du Botswana qui a complété le podium avec 7 victoires. Chez les garçons, Brahami Lamine a terminé à la première place avec 8 victoires sur 9 devant le Nigérian Eyetonghan Denyefa et le Mauritanien Mohamed Abderrahim. Cet évènement continental d'échecs juniors, disputé selon le système suisse en 8 rondes à la cadence de 90 minutes au finish avec ajout de trente secondes par coup joué, a été jugé d'un niveau technique très élevé, par le directeur de la compétition, l'arbitre international algérien, Nesla Adnane. A l'issue de cette phase finale du championnat d'Afrique individuel, les deux échéphiles algériens Nasr Lina et Brahami Lamine représenteront l'Afrique au championnat du monde junior.

Dixit

BRAHIM BOUGHALI

"Les constantes de la diplomatie algérienne et ses principes basés sur le règlement pacifique des conflits, le triomphe des causes justes, la non-ingérence dans les affaires internes des États, les règles de bon voisinage et la consécration des valeurs de la paix et du développement demeureront une source d'inspiration..."

La doyenne de l'humanité vient de fêter ses 119 ans

Considérée comme la doyenne de l'humanité, Kane Tanaka a fêté dimanche ses 119 ans. Cette Japonaise est la personne la plus âgée du monde depuis 2019, entrant ainsi dans le *Guinness Book* des records.
En 2020, à l'âge de 117 ans et 261 jours, Kane Tanaka a battu le record de longévité au Japon. Kane Tanaka vit dans une maison de retraite dans le sud-ouest du Japon. Elle compte bien conserver son titre de doyenne et fêter ses 120 ans l'an prochain.

Kye, l'ânon qui se prend pour un chien

Tout avait très mal commencé pour Kye. Dès sa naissance, il a été rejeté par sa maman qui a refusé d'en prendre soin et de l'allaiter. Il aurait été condamné à une mort certaine si John Nuttall, un fermier anglais dont la famille élève des ânes de randonnée, ne l'avait pris sous son aile en l'élevant avec son chien si bien qu'il a fini par se prendre lui-même pour un chien, sauf qu'il n'arrive pas à aboyer.

SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les députés aux abonnés absents

La tension que connait le marché national sur de nombreux produits de consommation, notamment sur l'huile de table, est sur toutes les lèvres et fait les débats dans toutes les chaumières.

PAR KAMEL HAMED

Ce qui est tout a fait logique, eu égard au fait que cette pénurie, à laquelle il faut ajouter la hausse des prix de plusieurs autres produits, a mis au grand jour les dysfonctionnements des circuits de la distribution, qui profitent aux spéculateurs devenus, hélas les maîtres incontestés du marché puisqu'ils font la pluie et le beau temps au grand dam des pouvoirs publics et de l'opinion publique nationale. La situation est tellement grave que le Conseil de la nation a décidé d'instituer une commission d'enquête parlementaire pour essayer de lever le voile sur les multiples zones d'ombre qui entourent ce brusque retour des pénuries et cette hausse des tarifs qui mettent le front social en ébullition. Cette commission d'enquête parlementaire, de l'aveu même du président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a été instituée sur recommandation du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Comprendre : si le chef de l'État n'a pas soufflé cette idée la chambre haute du Parlement n'aurait pas bougé le petit doigt alors que la situation est explosive. Mais qu'importe puisque l'essentiel c'est que la commission d'enquête, qui entamera dès aujourd'hui son travail, est déjà opérationnelle et les Algériens attendront avec beaucoup d'impatience les conclusions de son enquête. En tout cas cette donnée a suscité moult interrogations dont la plus importante a trait à l'Assemblée populaire nationale (APN). Où est l'APN ? Les députés sont-ils à ce point si indifférents au sort des Algériens alors que cela fait partie intégrante de leurs missions ? Pourquoi les députés ont été distancés par les sénateurs dans cette affaire alors qu'ils sont plus concernés que leurs pairs de la chambre haute du Parlement ? Autant d'interrogations qui indiquent en toute clarté que les élus du peuple ne sont pas du tout à la hauteur des responsabilités qui sont les siennes. Car la création de commissions d'enquêtes parlementaires fait partie de leurs prérogatives directes et s'inscrivent dans le cadre de leurs missions de contrôle sur l'activité du gouvernement. En effet c'est surtout l'article 159 de la Constitution qui évoque cette question. "*Chacune des deux chambres du Parlement peut, dans le cadre de ses prérogatives, instituer à tout moment des commissions d'enquête sur des affaires d'intérêt généra*l" énonce cet article de la loi fondamentale. Et de préciser qu'une commission d'enquête "*ne peut être créée sur des faits qui font l'objet d'une procédure judiciaire*". Par ailleurs d'autres dispositions de la Constitution évoquent aussi cette question de contrôle et l'ouverture de débat sur des questions cruciales. Or, malgré cela les députés sont demeurés et demeurent encore loin des préoccupations de ceux qui les ont élus et ce en faisant preuve d'indifférence alors que cette situation sociale est par trop difficile pour les algériens et méritait, en tout cas, plus d'attention de la part des députés. Ces derniers semblent ainsi avoir de nouveau raté l'occasion de rehausser leur crédit auprès des Algériens.

K. H.

CLÔTURE DU SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Le Président promet la prise en charge de toutes les préoccupations

PAR RANIA NAILI

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé hier dimanche à Alger la séance de clôture des travaux du séminaire national sur la modernisation du système de santé.
Cette séance s'est tenue au Palais des Nations en présence de hauts responsables de l'État, de membres du Gouvernement et de conseillers du président de la République. Abdelmadjid Tebboune a mis en avant la détermination de l'État à prendre en charge toutes les préoccupations des personnels du secteur de la santé "*avant la fin de l'année en cours*".
"*Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les recommandations de ce séminaire dans la mesure du possible et selon les moyens financiers du pays, ainsi qu'à prendre en charge toutes les préoccupations des personnels du secteur de la santé à l'image des questions financières, des statuts et de la carrière professionnelle, et ce, avant la fin de l'année en cours*", a déclaré Tebboune. Le séminaire national sur la modernisation du système de santé, dont les travaux ont débuté samedi à Alger vise à diagnostiquer la situation du système de santé, à en déterminer les objectifs, et à mettre en place une stratégie adéquate. Organisé en application des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ce séminaire a donné l'occasion d'exposer les obstacles entravant la gestion du système de santé et élaborer les textes d'application de la loi sanitaire de 2018.
Le ministère de la Santé avait organisé dans cet objectif plusieurs séminaires régionaux auxquels ont pris part toutes les parties prenantes dans l'objectif de soumettre des propositions lors de ce séminaire. Le chef de l'État s'est penché à l'occasion de la clôture de cet évènement, sur plusieurs points concernant les travailleurs de ce secteur, touché de plein fouet par la pandémie du Covid-19.
Lors de cette séance le Président Tebboune a notamment présenté "*ses sincères considérations et sa reconnaissance au personnel médical et à l'ensemble des services publics pour leurs efforts inlassables*". Le chef de l'État a ensuite indiqué "*qu'il était temps de répondre favorablement au réclamations légitimes des travailleurs de la Santé*". Pour ce faire, l'État, "*s'engage à réviser toutes les lois relatives au secteur de la Santé au cours de cette année*". Il est à noter que le secteur de la Santé a été secoué en 2021, par plusieurs mouvements de grève. Même les médecins privés ont exprimé leur ras-le- bol et leur craintes, concernant la nouvelle loi de finances

R. N.

TRAITEMENT DES PROCÉDURES PÉNALES

Mise en place d'un atelier de formation

Le ministère de la Justice organise, du 9 au 13 janvier, un atelier de formation au profit des magistrats sur le "Traitement en temps réel des procédures pénales par le parquet", a indiqué, hier dimanche, un communiqué du ministère. Inscrit dans le cadre de la coopération avec le Programme européen d'appui au secteur de la justice en Algérie, cet atelier de formation, prévu à l'École supérieure de la magistrature et animé par l'expert, Jean-Marie Hoy, verra la participation de 20 magistrats du parquet.
Cet atelier portera sur la notion de traitement en temps réel des procédures pénales par le parquet et la présentation des objectifs du guide pratique élaboré par le groupe de travail constitué dans le cadre de ce programme sur ce thème.
91 magistrats suivront, dans le même cadre, le 11 janvier 2022, une visio-conférence sur le traitement en temps réel des procédures pénales par le parquet, co-animée par l'expert, Jean-Marie Hoy, et les représentants au sein du groupe de travail qui a été chargé de réaliser le guide pratique sur ce thème.
La "*visio-conférence vise à présenter les objectifs du guide pratique sur le thème du traitement en temps réel des dossiers réalisés par le groupe de travail constitué dans le cadre de ce programme, après avoir étudié le sujet, le suivi et le traitement des procédures de comparution immédiate, la structure du ministère public, le contrôle effectif du déroulement des procédures de comparution immédiate (les actes relatifs aux personnes et ceux relatifs aux biens), et la gestion des procédures et de l'audience*", conclut le communiqué.

R. N.

LOI DE FINANCES 2022

L'État a maintenu ses engagements envers le citoyen et l'économie

L'État a maintenu ses engagements envers le citoyen et envers l'économie nationale à travers la loi de finances 2022, incluant notamment un budget d'équipement de près de 3.500 milliards de dinars réparti sur les différents secteurs, a indiqué dimanche à Alger le directeur général du budget au ministère des Finances, Abdelaziz Faïd. Lors d'une journée d'information sur "Les nouvelles dispositions de la LF2022", organisée par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), M. Faïd a fait savoir que "*malgré le contexte économique mondial difficile, l'État a maintenu ses engagements*", à travers un budget d'équipement supérieur à celui de l'exercice précédent (2.798,5 milliards DA) réparti sur les différents secteurs notamment ceux de l'éducation, de la santé et de l'eau, considérés, a-t-il dit, comme des priorités. De plus, le DG du budget a souligné les réformes apportées par la LF 2022, mettant en avant les aspects liés à la rationalisation des dépenses, plaidant pour une implication graduelle des entreprises économiques dans les projets d'équipement du pays pour réduire la pression sur les ressources de l'État. "*Nous préparons tout un écosystème pour que l'entreprise créé l'emploi, ce n'est pas la vocation de l'État, qui* doit *financer ses activités régaliennes*", a-t-il noté, ajoutant que la préparation du projet de loi concernant le partenariat public-privé a pour objectif d'aller dans ce sens. Evoquant une politique de réforme financière plus globale menée par l'État, M. Faïd a indiqué que cette politique inclut l'assainissement des comptes d'affectation spécial qui étaient au nombre de 68 en 2019 avant que 36 d'entre eux soient clos. Le futur programme de subvention ciblé s'appuiera, a-t-il expliqué, sur un système déclaratif permettant aux ménages de déclarer leurs moyens éligibles à la compensation monétaire. Par la suite, des contrôles seront opérés au niveau local et national, et ce, en aval. Interrogé sur la hausse des prix des produits de consommation enregistrée ces derniers jours, M. Faïd a affirmé que cette hausse est notamment liée à l'inflation des prix des produits et matières premières au niveau mondial de 30 à 40 % en moyenne.
"*Le budget de l'État a contribué à absorber cette cherté*", a-t-il assuré.

TRIBUNAL DE SIDI-M'HAMED

8 ans de prison requis contre Sellal et Necib dans l'affaire "Amenhyd"

Le procureur de la République près le pôle pénal financier et économique du tribunal de Sidi-M'hamed à Alger a requis une peine de 8 ans de prison ferme à l'encontre de l'ancien Premier ministre Abdelmalek Sellal et de l'ancien ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, poursuivis pour corruption dans l'affaire du groupe "Amenhyd". La même peine a été requise contre Djamel-Eddine Chelghoum, Président-directeur général du groupe "Amenhyd", assortie d'une amende d'un million de dinars pour chacun desdits accusés. Une peine de 6 ans de prison ferme a été requise contre Chelghoum Abdelkader, Abdelaziz et Mohamed El Bachir ainsi que contre l'ancien secrétaire général du ministère des Ressources en eau, Belkateb Belhadj, des anciens walis de Relizane Hadjri Derdouf, d'Aïn-Defla, Abbas Kamel, de Sidi Bel Abbès Mohamed Hattab et d'Alger Abdelkader Zoukh et de l'ancien directeur général de l'Algérienne des eaux, Abdennour Aït Mansour. Une peine de 4 ans de prison ferme a été requise contre Amirouche Ismail, ancien DG de l'ADE, et Ali Chelghoum ainsi que contre d'anciens cadres du ministère de l'Industrie. Une peine de 8 ans de prison ferme a été requise contre Mohamed Djaâdi, l'un des cadres du groupe en fuite à l'étranger avec émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre.

R. N.

IL SERA RÉALISÉ EN 2023

Premier forage "offshore" de Sonatrach

La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach prévoit de réaliser son premier forage de pétrole en offshore en 2023...

PAR RIAD EL HADI

C'est ce qu'a indiqué le vice-président responsable de la stratégie, de la planification et de l'économie à Sonatrach, Rachid Zerdani. Intervenant sur les ondes de la chaîne 3 de la Radio algérienne, M. Zerdani a précisé que "*ce premier forage permettra de mettre en évidence le potentiel identifié sur les périmètres sur lesquels Sonatrach opère avec des partenaires*". Il s'agit, explique-t-il, de "*deux périmètres, l'un situé à l'Est et le second identifié dans le bassin Ouest*". Evoquant les réalisations de l'année 2021, M. Zerdani a affirmé que "*Sonatrach a augmenté sa production de 9 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) à 185 millions de TEP contre 176 millions de TEP en 2020*". Les "*exportations ont augmenté, quant à eux, de 13 millions de TEP en 2021 par rapport à l'exercice précédent, en réalisant des niveaux d'exportations qui avoisinent les 95 millions de TEP pour un chiffre d'affaires à l'export de l'ordre de plus de 34 milliards de dollars*", a-t-il déclaré. Afin de maintenir ces niveaux de production, Sonatrach a intensifié ses efforts visant à "*mobiliser de nouvelles réserves mais aussi à accélérer leur mobilisation*", a souligné M. Zerdani. Ainsi, la compagnie nationale a consenti des "*investissements de l'ordre de 8 milliards de dollars/an, en moyenne, durant les 3 à 4 dernières années, dont plus de 70 % dans l'exploration/production*".
Ces investissements ont atteint les 17 à 18 milliards de dollars au cours des dix dernières années dans le domaine de l'exploration. M. Zerdani a révélé dans ce sens qu'"*entre 800 millions et 1,2 milliard de dollars sont investis annuellement par Sonatrach*" sur des bassins vierges afin d'acquérir des données et prouver le potentiel pétrolier sur ces bassins. Ces sommes permettent, aussi, de mieux exploiter les gisements matures vu que les découvertes réalisées sur ces bassins restent "*intéressantes*" et représentent "*presque les niveaux de réserves qui existent aujourd'hui*", a-t-il estimé.

Mégaprojet de production des plastiques

M. Zerdani a mis en exergue, par ailleurs, l'importance stratégique des investissements de Sonatrach dans l'aval pétrolier, expliquant que si la compagnie continuait d'exporter les hydrocarbures à l'état brut, elle "*dépendra systématiquement des prix appliqués sur le marché*". Il préconisera, ainsi, de réduire "*la vulnérabilité*" de l'Algérie aux fluctuations des prix en "*transformant les produits bruts*" pour "*capter plus de valeur*" après les avoir transformés. Cette stratégie vise d'abord à satisfaire les besoins du marché local, notamment en matière de carburant à travers les projets de la nouvelle raffinerie de Hassi-Messaoud et de la station de craquage de fuel de Skikda. En outre, M. Zerdani a indiqué que la Sonatrach "*est en phase de lancer*" deux projets sur fonds propres, le premier pour la production du Méthyl tert-butyl ether (MTBE) à Arzew et un autre pour la production de lignes alcynes-benzène. Il citera, également, le projet initié par la compagnie publique avec Total pour la production de propylène, ou encore le projet avec le turc Renaissance pour la production, en Turquie, de ce même produit. Il évoquera, aussi, des discussions "*très avancées*" pour un projet "*de taille mondiale*" pour la production des plastiques.

Plus de 1,5 milliard de dollars économisés en 2021

Pour l'année 2021, l'Algérie a pu diminuer sensiblement sa facture d'importation des carburants importés à la faveur des projets d'extension et de modernisation de ses raffineries. Sonatrach a importé pour 300 millions de dollars, principalement du MTBE, un produit "*nécessaire pour la production des essences, et qui ne sera plus importé dès la mise en service du complexe d'Arzew*", note M. Zerdani. Ainsi, l'Algérie a réussi à économiser "*plus de 1,5 milliard de dollars*" d'importation au cours de l'exercice écoulé, vu que la valeur des importations se situait à près de 2 milliards de dollars/an.

Résultats positifs pour la raffinerie Augusta en 2021

S'agissant de la raffinerie d'Augusta en Italie, M. Zerdani a souligné que les résultats enregistré par cette infrastructure, qui est "u*n actif qui appartient à 100 % au groupe Sonatrach*", depuis son acquisition en 2019, "*n'étaient pas conformes aux attentes pour les deux premières années d'exploitation (2019-2020)*". Le responsable a justifié cela par des travaux de maintenance "*prolongés de 2 mois à 5 mois*" et réalisés en 2019 qui ont fait que la raffinerie n'ait fonctionné que pratiquement la moitié de l'année. Alors qu'en 2020, les résultats de cette raffinerie ont été "*impactés par la crise*" au même titre que toutes les raffineries en Europe, a-t-il expliqué. Pour l'année 2021, les résultats de cette raffinerie sont "*positifs et conformes aux objectifs, ce qui lui a permis de payer une partie de ses dettes*", a déclaré M. Zerdani soulignant que cette raffinerie offre à Sonatrach des "*opportunités de commercialisation et de trading en Europe très intéressantes*". Du coup, Sonatrach espère récupérer ses investissements "*à moyen terme*", a-t-il ajouté.

R. E.

PANDÉMIE SANITAIRE EN 2022

Le SG de l'OAPEC prévoit un faible impact des variants sur le marché pétrolier

Le secrétaire général de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OAPEC), Ali Sabt Ben Sabt, a affirmé, dimanche, que la reprise du marché pétrolier devrait se poursuivre en 2022, soulignant que l'impact des variants du Coronavirus sera "*faible*". Dans une déclaration publiée par l'OAPEC à l'occasion du 54e anniversaire de sa création, M. Ben Sabt a indiqué que "*la relance de l'économie mondiale continuera dans sa lancée et aura un impact positif sur le marché pétrolier en 2022, malgré la conjoncture actuelle marquée par l'inflation, les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement, les échanges commerciaux continus et leur impact sur les besoins en carburant pour l'industrie et les transports*". Dans ce contexte, "*les prévisions annoncent une augmentation de la demande mondiale de pétrole en 2022 et un faible impact des variants du Coronavirus qui sera de courte durée, d'autant que le monde sera mieux équipé pour gérer la pandémie de coronavirus et ses défis*", ajoute le secrétaire général. M. Ben Sabt a souligné que l'évolution du marché mondial du pétrole avait jeté une ombre sur les niveaux de performance économique des États membres de l'OAPEC en 2021. Ainsi, leurs niveaux de production dans les secteurs pétroliers ont augmenté de manière significative ainsi que leurs recettes pétrolières qui sont l'une des plus importantes sources de revenu national et qui contribuent à la réalisation du développement durable, ont augmenté dépassant leurs niveaux d'avant la pandémie. Évoquant l'anniversaire de création de l'OAPEC, M. Ben Sabt a rappelé que "*la création de cette organisation arabe avait pour objectif de réaliser les aspirations des pays membres pour le développement de la coopération et l'échange d'expériences dans le secteur de l'industrie pétrolière, et ce, afin de réaliser les intérêts économiques communs à même de contribuer aux efforts de développement socioéconomique des pays membres de l'organisation*." L'organisation a réussi à créer plusieurs sociétés arabes pétrolières, à leur tête la compagnie arabe de transport maritime pétrolier (1972, Koweït), la compagnie arabe de la construction et de la réparation navales (ASRY) (1973, Manama, Bahreïn), la Société arabe des investissements pétroliers (Apicorp) (1974, Khobar, Arabie Saoudite), la société arabe de services pétroliers (1975, Tripoli, Libye) et l'Institut arabe de la formation pétrolière (1978, Baghdad), a poursuivi le même intervenant. Les sociétés arabes issues de l'organisation ont contribué à l'essor de l'industrie pétrolière arabe, et ce, à travers les projets pétroliers communs ou individuels, outre le financement des projets pétroliers dans nombre de pays arabes membres ou non membres de l'organisation. M. Ben Sabt a relevé l'attachement de l'organisation à développer ses relations internationales avec les différentes organisations régionales ou internationales spécialisées dans l'énergie et l'économie, et ce, dans l'objectif d'éclaircir la position de ses pays membres concernant les derniers développements et les perspectives futures dans l'industrie énergétique en général et pétrolière de manière en particulier. L'Organisation, selon M. Ben Sabt, suit de près les développements récents enregistrés dans le domaine de l'industrie pétrolière mondiale, et observe toute répercussion potentielle sur les économies des États membres, à travers les études et rapports techniques et économiques qu'elle prépare à cet égard, en élaborant, notamment, des études techniques et économiques sur l'industrie pétrolière, gazière et énergétique à raison de 10 études par an. l'OAPEC tient également à suivre les développements en cours au niveau de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du Protocole de "Kyoto", en application des directives du Conseil des ministres de l'OAPEC, dans le but de clarifier les positions des États membres sur ces questions en coordination continue avec le Groupe arabe de négociation de la Ligue arabe et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. "*À cet effet, des réunions de coordination sont organisées avec ces parties pour discuter de projets de résolution ou des sujets à négocier, tout en veillant à ce que les décisions ne soient pas rendues par les conférences des parties qui affecteraient négativement les économies des pays membres*", ajoute M. Ben Sabt. Pour rappel, l'OAPEC a été créée en vertu d'un accord signé à Beyrouth le 9 janvier 1968, entre le Koweït et la Libye (Le royaume de Libye à l'époque), concernant la création d'une organisation régionale arabe spécialisée à dimension internationale. L'État du Koweït a été choisi pour abriter le siège principal de l'organisation. L'Algérie, les Émirats arabes unis, le Qatar et Bahreïn ont rejoint l'organisation en 1970, suivis de l'Irak et de la Syrie en 1972, de l'Égypte en 1973 et de la Tunisie en 1982 (sa qualité de membre est gelée depuis 1986).

R. N.

SHARIKAT KAHRABA EL DJAZAÏR

Installation du nouveau P.-dg

Sabri Lezhari a été installé, hier dimanche à Alger, au poste de Président-directeur général de Sharikat Kahraba El Djazaïr (SKE), en remplacement de Khaled Nouasri, indique un communiqué de la Sonatrach. Chargée principalement de la production électrique d'origine renouvelable, Sharikat Kahraba El Djazaïr est détenue par Sonelgaz et Sonatrach. La cérémonie d'installation a été co-présidée par le P.-DG de Sonatrach, Toufik Hakkar, et le P.-DG de Sonelgaz, Mourad Adjal, au siège de l'Institut de formation en électricité et gaz de Ben Aknoun à Alger, a précisé le communiqué. Ingénieur d'État en électrotechnique (promotion de 1994), M. Lezhari a rejoint, la même année, Sonelgaz, où il a occupé plusieurs postes supérieurs, dont le dernier était celui de P.-dg de la Société algérienne de production d'électricité.

R. E.

ALLOCATION CHÔMAGE

Youcef Cherfa : "versée aux 19-40 ans"

L'allocation chômage vise à assurer un présalaire aux jeunes chômeurs jusqu'à l'obtention d'un poste de travail...

PAR RAYAN NASSIM

Dans le cadre de la concrétisation de la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, relative à la création de l'allocation chômage, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Youcef Cherfa, a affirmé que les "*préparatifs sont en bonne voie pour son entrée en vigueur dans les plus brefs délais*". La tranche d'âge des sans-emploi bénéficiaires a été fixée de 19 à 40 ans, précise le ministre.

Le ministre du Travail, Youcef Cherfa, a en effet détaillé les modalités d'octroi de l'allocation chômage sur les ondes de Radio algérienne, chaîne 3

Les "*moyens financiers nécessaires ont été débloqués et un travail a été fait au niveau des agences de l'emploi au niveau local et national*", a affirmé Youcef Cherfa, lequel a donné des instructions "*fermes*" aux responsables de l'emploi en vue de veiller à la réussite de cette procédure. Youcef Cherfa n'a toutefois pas fixé de délai précis pour l'entrée en vigueur de cette indemnité décidée par le président de la République. Cette nouvelle mesure salutaire vise à assurer un présalaire aux jeunes chômeurs jusqu'à l'obtention d'un poste de travail. L'allocation chômage sera proche du SNMG et sera calculée selon les potentialités des offres d'emploi par régions. La mise en place sera fixée par voie réglementaire. Les montants attribués seront de l'ordre de 14.000 DA pour les chômeurs du Sud, ceux des Hauts-Plateaux bénéficieront de 12.000 DA pendant que les chômeurs résidant dans les régions du nord du pays toucheront une indemnité de 10.000 DA, cette disparité entre les montants s'explique par le fait que la plupart des offres d'emploi sont concentrées au nord du pays.

R. N.

VOYAGES ORGANISÉS ILLÉGAUX

Le ministère du Tourisme met le holà

PAR ROSA CHAOUI

À l'approche de toute fête, congés, vacances scolaires ou estivales, on ne manque pas de voir pulluler sur les réseaux sociaux des centaines, voire des milliers d'annonces proposant des voyages organisés "pas cher", vers de nombreuses destinations à travers le territoire national. L'intention avouée étant de booster le tourisme domestique, mais dans la réalité derrière beaucoup de ces annonces, se cache malheureusement un amateurisme qui peut parfois générer de nombreux inconvénients, voire même des risques incontrôlés.

Le ministère du Tourisme, après plusieurs mises en garde, a finalement décidé de réagir fermement pour tenter d'y mettre un frein. C'est dans un communiqué publié sur les réseaux sociaux que la tutelle a annoncé qu'elle mène "*un combat*" contre ces voyages organisés de manière illégale.

C'est, "*dans le cadre de la lutte contre l'organisation illégale de voyages touristiques par les associations et gérants de pages sur les réseaux sociaux, que la direction du tourisme et de l'artisanat d'Annaba, la direction du commerce et les forces de sécurité ont mené une inspection qui a touché 5 bus destinés à opérer des voyages organisés illégaux*", indique un communiqué du ministère du Tourisme, publié sur son compte *Tweeter*.

"*Des poursuites judiciaires sont en cours*", ajoute le même communiqué. De telles interventions afin de contrôler ces "voyagistes" non agréés sont les certes les bienvenues pour donner un coup de pied dans la fourmillière. Il était grand temps, la Nature ayant horreur du vide, de nombreux individus ont profité de la crise induite par la pandémie sanitaire pour investir le créneau et proposer des séjours, très souvent, dans des conditions plus que discutables, pour se remplir les poches. Il est vrai que les agences ayanr pignon sur rue préfèrent investir dans les "omra" et autres "hadj" ou des séjours à l'étranger. Pendant qu'elles passaient leur temps à se lamenter sur le manque à gagner depuis le début du Covid-19, d'autres n'ont pas attendu des agréments alléatoires et ont profité de la situation en faisant voyager et découvrir l'Algérie aux... Algériens.

R. C.

SPORT D'EL-DJAMILA

Démantèlement d'une bande spécialisée dans la migration clandestine

Les services de la Sûreté de wilaya d'Alger, représentés par la circonscription Centre de la Police judiciaire, ont réussi à démanteler une bande criminelle organisée activant dans l'organisation de traversées clandestines, mise en danger d'autrui et escroquerie, a indiqué un communiqué des mêmes services.

Menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, l'affaire a abouti à l'arrestation de 4 suspects (25 à 45 ans) qui étaient en train de préparer une traversée clandestine au niveau du port d'El Djamila (La Madrague).

L'opération a permis "*la saisie et la confiscation d'un bateau de plaisance de 6 mètres, d'un moteur à vapeur d'une puissance de 85 chevaux, 13 seaux d'une capacité de 30 litres, un montant de 16 millions de centimes, 4 gilets de sauvetage et une boussole*", ajoute le communiqué.

"*Après le parachèvement des procédures légales, les suspects ont été présentés devant le parquet territorialement compétent*", conclut la même source.

R. N.

16E FORUM DE LA COOPÉRATION ARABO-TURQUE À ISTANBUL

Présence de l'Algérie

Le 16e Forum de la coopération arabo-turque se tiendra du 25 au 28 janvier courant à Istanbul en Turquie, a indiqué l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex). Ce forum, auquel participeront un certain nombre d'ambassadeurs et de consuls arabes en Turquie, est organisé par l'Association d'affaires arabo-turque (Turap), en coopération avec le ministère turc du Commerce, a précisé Algex sur son site web.

Le Forum de la coopération arabo-turque est une plateforme d'échange qui permet de promouvoir l'investissement et le partenariat afin de consolider les relations de coopération entre la Turquie et les pays arabes, a ajouté l'Agence. A cet effet, Algex invite tous les opérateurs économiques opérant dans les domaines de la construction, de l'investissement immobilier, des matériaux et technologies de construction, de la décoration intérieure et de l'ameublement, à soumettre leurs candidatures pour prendre part à la 16e édition du Forum de la coopération arabo-turque en construction et investissement immobilier, ainsi que la 7e édition du salon des matériaux de construction, des technologies, du design d'intérieur et de l'ameublement. Les opérateurs sont, ainsi, invités, selon l'Agence, à "*participer activement à la stratégie de l'État visant à s'ouvrir à de nouveaux horizons d'investissement et d'exportation, et à saisir les opportunités de partenariat dans le cadre du principe gagnant-gagnant avec la Turquie et tous les pays participant à cet événement*". En marge de cette rencontre, une mission d'hommes d'affaires algériens et arabes sera organisée dans le cadre de la 7e édition du salon des matériaux de construction, des technologies, du design d'intérieur et de l'ameublement, souligne l'Agence. Algex a, par ailleurs, rappelé que la 15e édition a vu la participation de 226 exposants turcs, en plus de 957 entreprises et hommes d'affaires venus de 22 pays arabes, dont l'Algérie, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, la Palestine, l'Iraq, le Qatar, le Koweït, la Libye, le Liban, l'Égypte, la Mauritanie, la Somalie, le Soudan, la Tunisie, Oman, la Jordanie et le Maroc. Cette édition a également vu la participation d'autres pays non arabes, notamment l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la Moldavie et la Russie. L'édition a vu la tenue de plus de 15.000 rencontres bilatérales, dont certaines ont abouti à la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux. Le forum vise à renforcer le partenariat entre les opérateurs turques et leurs homologues arabes, qui se concrétise sur le terrain à travers les réunions bilatérales (BtoB) qui se tiendront en marge de la rencontre, entre les différentes entreprises turques et arabes participant dans ses activités.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
Office de Promotion et de Gestion Immobilière De MEDEA

NIF : 000826034303350

AVIS D'INFRUCTUOSITE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°17/2021

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Médéa, adresse : Boulevard de l'ALN Ain d'Heb –MEDEA, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales **N°17/2021**, paru en date du **20/12/2021**, dans les quotidiens nationaux «السلام» et **«Midi Libre»,** relatif à la réalisation du projet cité ci-dessous, qu'après évaluation des offres , l'Office déclaré l'infructuosité pour le motifs suivant :

N° Lot	Attributaire provisoire	Note de l'offre Technique obtenue	Montant de l'offre financière (TTC)	Délai proposé	Critère de choix
Reste à Réaliser des 40/100 logements publics locatifs sans VRD à OUZERA (Ilot 02) (Programme 2500/8000 logements RPHP Année 2011-2eme Tranche).	**Infructueux (le pli unique n'est pas éligible)**				

Les soumissionnaires, sont invités, à se rapprocher des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Médéa, adresse : Boulevard de l'ALN Ain d'Heb – MEDEA dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

La commission des marchés publics de la Wilaya de Médéa est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE SIDI M'HAMED
COMMUNE D'ALGER CENTRE
NIF : 41000200001608501000

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux articles **65,72** et **82** du décret présidentiel **N° 15/247** du 16 Septembre 2015 portant règlementation des marchés publics, et des délégations de service public.
La commune d'Alger centre informe l'ensemble des soumissionnaires que l'**avis du 2ème appel d'offres national ouvert** avec exigence de capacités minimales **N° 13/2021 pour la réalisation de** :

TRAVAUX DE REFECTION REVETEMENT DES TROTTOIRS A TRAVERS LES RUES DIDOUCHE MOURAD ET EMIR EL-KHETTABI COMMUNE D'ALGER CENTRE

Paru dans les journaux :
MIDI LIBRE : 21/09/2021
المستقبل المغاربي : 21/09/2021
BOMOP N° 1777 du 26/09/2021 au 02/10/2021

Que le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire

SOUMISSIONNAIRE	Montant DA/TTC	Délai d'exécution	Note Technique	Critère de choix
SARL VITRO NIF : 000416096554019	82.996.550,00	10 mois	37 pts/70	Moins Disant

Les soumissionnaires non retenus et intéressés de connaitre les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière peuvent se rapprocher du service des marchés de la commune d'Alger Centre au plus tard 03 jours à compter de la 1ère parution du présent avis, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Les soumissionnaires contestant cette attribution provisoire peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune d'Alger Centre dans un délai de 10 jours à compter de la 1ère publication du présent avis dans la presse ou le BOMOP.

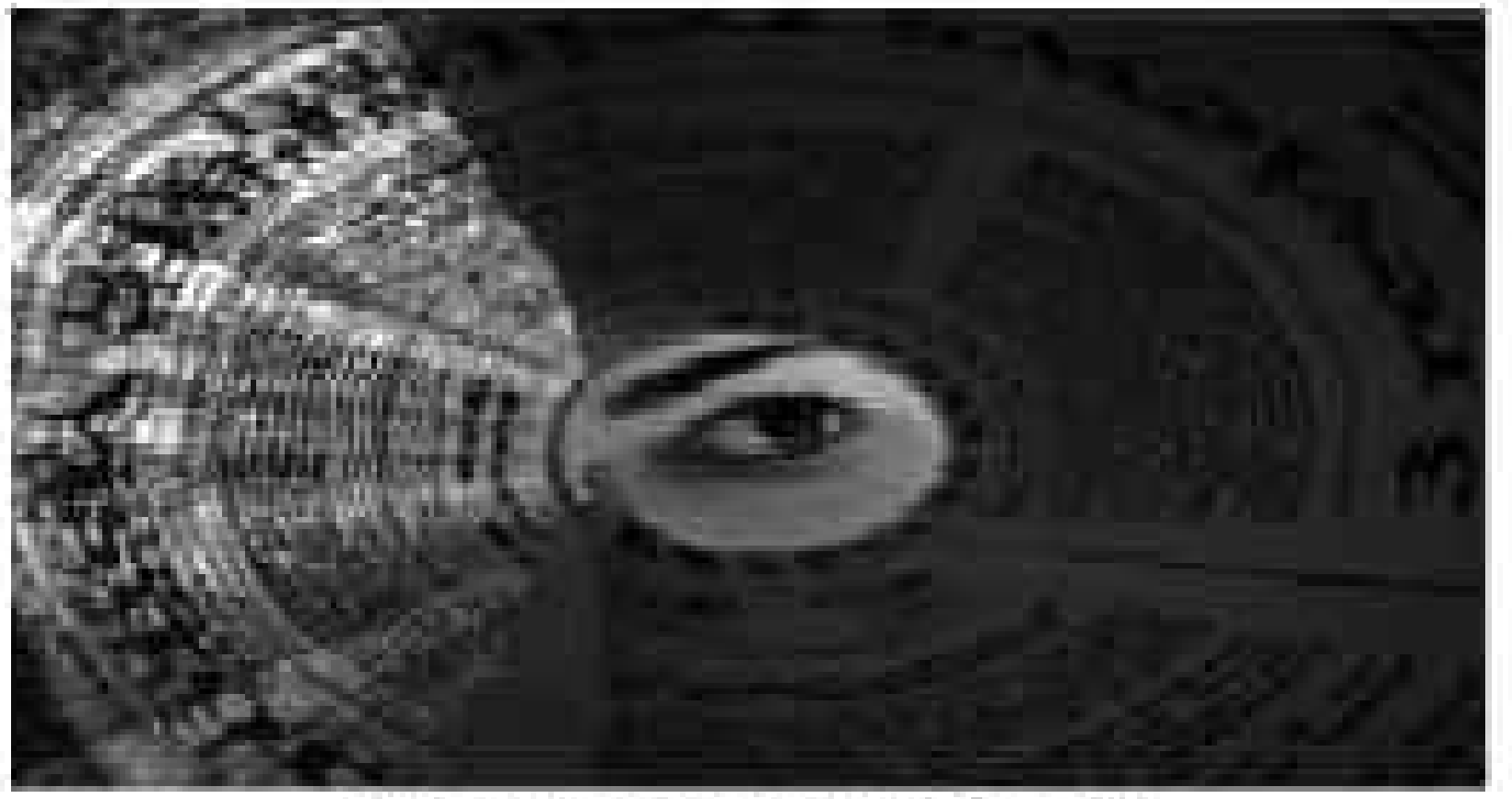
L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI
ÉCONOMIE

Pages 8 - 9 et 10

MORALISATION DE LA SOCIÉTÉ ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Réhabiliter la Cour des comptes

C'est le véritable problème de l'heure où tout développement de l'Algérie doit passer nécessairement par la moralisation de la gestion de la Cité.

MORALISATION DE LA SOCIÉTÉ ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Réhabiliter la Cour des comptes

C'est le véritable problème de l'heure où tout développement de l'Algérie doit passer nécessairement par la moralisation de la gestion de la Cité.

CONTRIBUTION DU DOCTEUR ABDERRAHMANE MEBTOUL*

Le président de la République, Abdelhamid Tebboune a annoncé au quotidien allemand *Der Spiegel*, un plan de réorganisation de la Cour des comptes, afin de favoriser le système de contrôle et de suivi des finances publiques conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution qui a élargi les prérogatives de la Cour des comptes, tout en limitant le mandat de son président à une année, renouvelable une fois.

C'est le véritable problème de l'heure où tout développement de l'Algérie doit passer nécessairement par la moralisation de la gestion de la Cité. Cependant l'on ne doit pas, se focaliser uniquement sur quelques cas qui gangrènent la société tant civile que militaire car reconnaissons-le, la majorité tant au niveau de l'ANP et des forces de sécurité et de la société civile vit de son travail, devant donc s'attaquer à l'essence de ce mal qui menace la sécurité nationale et non aux actions conjoncturelles qui ne résolvent pas le problème.

1.-C'est que le manque de transparence des comptes ne date pas d'aujourd'hui mais depuis l'Indépendance à ce jour.

J'ai eu à le constater concrètement lors des audits que j'ai eu à diriger assisté de nombreux experts sur Sonatrach entre 1974/1976 - le bilan de l'industrialisation 1977/1978- le premier audit pour le comité central du FLN sur le secteur privé entre 1979/1980, l'audit sur les surestaries et les surcoûts au niveau BTPH en relation avec le ministère de l'Intérieur, les 31 walis et le ministère de l'Habitat de l'époque 1982 réalisé au sein de la Cour des comptes, l'audit, l'emploi et les salaires pour le compte de la présidence de la République (2008), l'audit assisté des cadres de Sonatrach, d'experts indépendants et du bureau d'études Ernest Young le prix des carburants dans un cadre concurrentiel ministère Énergie 8 volumes 780 pages Alger 2008, *L'Audit pétrole et gaz de schiste, opportunités et risques*. Concernant Sonatrach les différents audits que j'ai eu à diriger avec des experts assisté des cadres du secteur du ministère de l'Énergie et Sonatrach, il nous a été impossible de cerner avec exactitude la structure des coûts de Hassi-R'mel et Hassi-Messaoud tant du baril du pétrole que le MBTU du gaz arrivé aux ports, la consolidation et les comptes de transfert de Sonatrach faussant la visibilité. Sans une information interne fiable, tout contrôle externe est difficile et dans ce cas la mission de la Cour des comptes serait biaisée. Dans les administrations, disons que c'est presque impossible, du fait que leurs méthodes de gestion relèvent de méthodes du début des années 60 ignorant les principes élémentaires de la rationalisation des choix budgétaires. Dans son rapport rendu public dont la presse algérienne s'est fait l'écho le 7 novembre 2012 le rapport de la Cour des comptes met en relief la mauvaise gestion des deniers publics et le manque de transparence. C'est que l'Algérie possède des institutions qu'il s'agit de dynamiser si l'on veut un État de droit, condition pour un développement durable et surtout être crédible tant au niveau national qu'international, notamment la nécessaire dynamisation de la cour des comptes étant conscient qu'une réelle lutte contre la corruption implique un État de droit et la démocratisation de la société...

2-La Cour des comptes est régie par l'ordonnance du 17 juillet 1995, modifiée et complétée par l'ordonnance du 26 août 2010 ayant été consacrée dans la nouvelle Constitution parue au Journal officiel du 30 décembre 2020 portant révision constitutionnelle. Ainsi, l'article 199 stipule que la Cour des comptes est une institution supérieure de contrôle du patrimoine et des fonds publics. Elle est chargée du contrôle a posteriori des finances de l'État, des collectivités locales, des services publics, ainsi que des capitaux marchands de l'État. La Cour des comptes contribue au développement de la bonne gouvernance, à la transparence dans la gestion des finances publiques et à la reddition des comptes. Le président de la République nomme le président de la Cour des comptes pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une seule fois. La Cour des comptes adresse un rapport annuel au président de la République. Ce

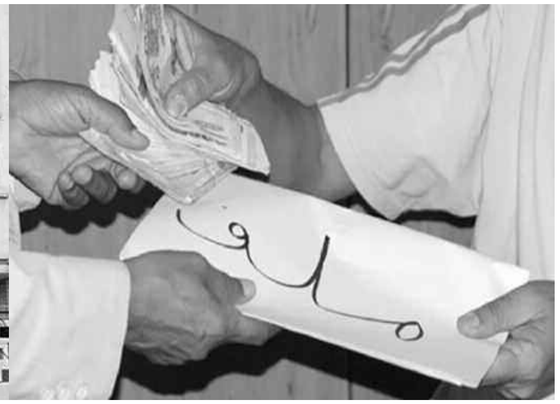

rapport est publié par le président de la Cour des comptes. La loi détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et la sanction de ses investigations, ainsi que ses relations avec les autres structures de l'État chargées du contrôle et de l'inspection. Institution supérieure du contrôle à posteriori des finances de l'État à compétence administrative et juridictionnelle, la Cour des comptes assiste le gouvernement et les deux chambres législatives (APN-Sénat) dans l'exécution des lois de finances, pouvant être saisie par le président de la République, le chef du gouvernement (actuellement le Premier ministre) ou tout président de groupe parlementaire pour étudier des dossiers d'importance nationale. La question centrale est d'avoir une institution indépendante. Or, actuellement sa composante est faible ne pouvant pas contrôler les innombrables entités (administration et entreprises publiques), alors qu'uniquement le contrôle de Sonatrach nécessiterait 200 magistrats financiers. Ayant eu l'occasion de visiter ces structures au niveau international et de diriger en Algérie par le passé (pendant la présidence de feu docteur Amir ex-secrétaire général de la présidence de la République), trois importants audits sur l'efficacité des programmes de construction de logements et d'infrastructures de l'époque, sur les surestaries au niveau des ports et les programmes de développement des wilayas, en relations avec le ministère de l'Intérieur, et celui de l'habitat assisté de tous les walis de l'époque, je ne saurai donc trop insister sur son importance en évitant, comme par le passé, qu'elle ne soit pas instrumentalisée à des fins politiques. Le nombre par la qualité et non la quantité est certes important car actuellement étant dans l'impossibilité d'avoir un contrôle objectif et exhaustif du fait de la faiblesse du nombre des magistrats. Mais cela n'est pas une condition suffisante pour avoir un contrôle efficace, lui même lié aux contrepoids politiques en fait à la démocratisation de la société. Il faut uniformiser l'action des institutions de contrôle tant politiques que techniques pour avoir une efficacité globale et ce sans verser dans les règlements de comptes, posant d'ailleurs d'une manière objective le problème de la dépénalisation des actes de gestion si l'on ne veut pas bloquer l'initiative des managers qui parfois doivent prendre des décisions au temps réel. Aussi, la problématique posée de l'efficacité de la Cour des comptes dont j'ai été magistrat (premier conseiller et directeur central des études économiques entre 1980/1983 du temps de feu docteur Amir) et d'une manière générale, toutes les institutions de contrôle, y compris celles des services de sécurité est fonction d'une gouvernance globale rénovée. Par ailleurs, si l'on veut lutter contre les surfacturations, les transferts illégaux de capitaux, rendre le contrôle plus efficient, il y a urgence de revoir le système d'information qui s'est totalement écroulé, posant la problématique d'ailleurs de la transparence des comptes, y compris dans des grandes sociétés comme Sonatrach/Sonelgaz.

3- Mais cela n'est pas une question de lois ou de textes juridiques mais la volonté politique de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion. Les textes existent mais existe un divorce avec la pratique.

Certes, les missions de la Cour des comptes dans la nouvelle Constitution ont été renforcées pour la prévention et la lutte contre les diverses formes de fraude, de pratiques illégales ou illicites, portant atteinte au patrimoine et aux deniers publics. La Cour des comptes exerce un contrôle sur la gestion des sociétés, entreprises et organismes, quel que soit leur statut juridique, dans lesquels l'État, les collectivités locales, les établissements, les entreprises ou autres organismes publics détiennent, conjointement ou séparément, une participation majoritaire au capital ou un pouvoir prépondérant de décision. Ainsi, la Cour des comptes s'assurera de l'existence, de la pertinence et de l'effectivité des mécanismes et procédures de contrôle et d'audit interne, chargés de garantir la régularité de la gestion des ressources, la protection du patrimoine et des intérêts de l'entreprise, ainsi que la traçabilité des opérations financières, comptables et patrimoniales réalisées. Si la Cour des comptes relève des faits de nature à justifier une action disciplinaire à l'encontre d'un responsable ou d'un agent d'un organisme public soumis à son contrôle, par référence au statut de ce dernier, elle signale ces faits à l'autorité ayant pouvoir disciplinaire à l'encontre du responsable ou de l'agent concerné. Il est prévu la consultation de la Cour des comptes dans l'élaboration des avant-projets annuels de loi de règlement budgétaire et cette révision confère au président de la République l'attribution de saisir la Cour des comptes pour tout dossier d'importance nationale dont, en premier lieu, le renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraude, de pratiques illégales ou illicites, portant atteinte au patrimoine et aux deniers publics. En second lieu, il est question du renforcement de l'efficacité du contrôle de la Cour des comptes à travers l'obligation faite aux responsables des collectivités et organismes qu'elle contrôle de communiquer ses conclusions aux organes délibérant dans un délai maximal de deux mois, tout en tenant informée la Cour des comptes des suites réservées. Cependant, existent différentes institutions de contrôle, outre l'urgence de la modernisation des outils d'information maîtrisant les nouvelles technologies) comme l'IGF dépendante du Ministère des finances, ou d'autres institutions dépendantes du ministère de la justice, donc de l'exécutif étant juge et partie, ne pouvant être impartial, sans compter l'organe de lutte contre la corruption d'où l'importance d'une coordination sans faille, évitant les télescopages , produit de rapport de forces contradictoires, qui ont nui par le passé au contrôle transparent et qui explique les nombreuses dérives,

4-Se pose cette question : les procédures de la Cour des comptes en Algérie répondent-elles aux normes internationales ?

Dans un rapport publié en octobre 2013 par l'UE, les pairs encouragent la Cour des comptes algérienne à résoudre certains problèmes identifiés lors de la revue, notamment, la longueur des procédures et des délais relatifs à certaines prises de décision ; la couverture limitée des contrôles ; le manque de standardisation des méthodes de travail ; la non publication et la diffusion restreinte des rapports de la Cour. La loi algérienne oblige la Cour des comptes à un rapport annuel dont en principe les conclusions doivent être publiques, mais tout dépend de la volonté politique de réhabiliter les prérogatives de cette Institution stratégique loin de toutes pressions, renvoyant à l'instauration d'un Etat de Droit, l'Algérie s'est engagée à respecter les normes internationales et a signé plusieurs conventions de lutte contre la corruption qui existe de par le monde mais qui prend en Algérie des proportions alarmantes menaçant la sécurité nationale. Et pourtant les procédures de contrôle et d'investigation sont inspirées des normes internationales, notamment celles élaborées par l'Intosai, dont l'apurement des comptes des comptables publics est un acte juridictionnel portant sur l'exactitude matérielle des opérations de recettes et de dépenses portées au compte du comptable public ainsi que leur conformité avec les lois et règlements en vigueur, la reddition des comptes, tout comptable public est tenu de déposer son compte de gestion au greffe de la Cour des comptes en conservant les pièces justificatives qu'il doit mettre à la disposition de l'institution. Les ordonnateurs des organismes publics sont également tenus de déposer leurs comptes administratifs dans les mêmes formes, le contrôle de la discipline budgétaire et financière s'assure du respect des règles de discipline budgétaire et financière et prononce des amendes à l'encontre des responsables ou agents des institutions, établissements ou organismes publics ayant commis une faute ou irrégularité préjudiciable au Trésor public ou à un organisme public. Selon les normes internationales, qui devraient s'appliquer en Algérie, le contrôle de la qualité de gestion a pour finalité d'apprécier les conditions d'utilisation et de gestion des fonds et valeurs gérés par les services de l'État, les établissements et organismes publics et enfin l'évaluation des projets, programmes et politiques publiques, la Cour des comptes participant à l'évaluation, au plan économique et financier, de l'efficacité des actions, plans, programmes et mesures initiées par les pouvoirs publics en vue de la réalisation d'objectifs d'intérêt national et engagés directement ou indirectement par les institutions de l'Etat ou des organismes publics soumis à son contrôle. Il s'agit de poser les véritables problèmes, pour une application efficace sur le terrain. Les ajustements seront douloureux entre 2022/2025, impliquant supposant un sacrifice partagé, par la moralisation de la vie politique et économique de toute la société algérienne, sans laquelle aucun développement à terme ne peut se réaliser. Concernant les responsabilités, il y a lieu de tenir compte que l'Algérie est toujours en transition, ni économie de marché, ni économie planifiée. C'est cette interminable transition qui explique les difficultés de régulation, posant d'ailleurs la problématique de la responsabilité du manager de l'entreprise publique en cas d'interférences du politique où la loi sur l'autonomie des entreprises publiques n'a jamais été appliquée. Dans ce cas, la responsabilité n'est-elle pas collective, les managers prenant de moins en moins d'initiatives devant donc dépénaliser l' acte de gestion à ne confondre avec la corruption.

5.-La Cour des comptes, qui doit éviter cette vision répressive mais être un garde-fou, une autorité morale par des contrôles réguliers et des propositions peut jouer son rôle de lutte contre la mauvaise gestion et la corruption qui touchent tant les entreprises que les services collectifs et administrations.

Mais je ne saurai trop insister que le contrôle efficace doit avant tout se fonder sur un État de Droit, avec l'implication des citoyens à travers la société civile, une véritable opposition sur le plan politique, une véritable indépendance de la justice, tout cela accompagné par une cohérence et visibilité dans la démarche de la politique socio-économique, un renouveau de la gouvernance au niveau global afin de délimiter clairement les responsabilités et pour plus de moralité des dirigeants aux plus hauts niveaux afin de faciliter la symbiose Etat/citoyens. Le fondement de tout processus de développement comme l'ont démontré tous les Prix Nobel de sciences économiques repose sur des instituions crédibles et c'est une loi universelle, d'où l'importance de dynamiser par une réelle indépendance, le Conseil national de l'Energie, la Cour des comptes, le Conseil économique et social, la bourse d'Alger et du Conseil de la concurrence. Car, force est de reconnaitre qu'en ce mois de novembre 2021, Sonatrach 'est l'Algérie et l'Algérie c'est Sonatrach (plus de 97/98 % des recettes en devises avec les dérivées) et que l'Algérie a une économie de nature publique avec une gestion administrée centralisée renvoyant à l'urgence d'une véritable décentralisation autour de grands pôles économiques régionaux. Le défi à relever est la transition d'une économie de rente avec la dominance d'une économie informelle spéculative à une économie de production de biens et services basée sur la bonne gouvernance et la connaissance supposant de profonds réaménagements au sein de la structure du pouvoir. Aussi sous réserve d'une mutation systémique, d'un Etat de droit, l'Algérie peut surmonter la crise multidimensionnelle à laquelle elle est actuellement confrontée. L'Algérie a deux choix : de profondes réformes structurelles, plus de libertés, de transparence et réhabiliter les vertus du travail ou régresser en optant pour le statu quo, d'où l'urgence de s'adapter, au mieux des intérêts de l'Algérie au nouveau monde. Et pour cela, nous revenons à la moralité des responsables qui doivent donner l'exemple s'ils veulent mobiliser leur population. Un phénomène analysé avec minutie par le grand sociologue maghrébin Ibn Khaldoun, dès le XIVe siècle qui a montré que l'immoralité des dirigeants, avec comme impact la corruption gangrenant toute la société a pour effet la décadence. Espérons pour l'Algérie un sursaut national.

A. M. *expert international et professeur des universités

BÉNÉFICIAIRES DES DISPOSITIFS DAIP ET PID

Nécessité de parachever l'opération d'insertion professionnelle

Les jeunes diplômés ont droit à un placement dans le monde du travail tout en bénéficiant d'une formation adéquate conformément à leur spécialité et leur profil. L'Etat doit aussi les aider et leur prêter assistance pour leur insertion professionnelle.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Youcef Cherfa, a affirmé "*le souci*" du secteur de parachever l'opération d'insertion professionnelle des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID) jusqu'à la fin 2022, soulignant que l'opération devra faire l'objet d'une évaluation périodique.
Présidant la cérémonie d'ouverture des travaux d'un séminaire national des directeurs locaux de l'Emploi et présidents des antennes locales de l'Emploi, le ministre a fait savoir que le dossier d'insertion revêtait une importance "*majeure*", insistant sur l'impératif de veiller au parachèvement de l'opération jusqu'à la fin 2022, laquelle fera l'objet "*d'une évaluation périodique stricte*". Dans le cadre de la concrétisation de la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, relative à la création de l'allocation chômage, Cherfa qui a affirmé que les préparatifs étaient en bonne voie pour son entrée en vigueur dans les plus brefs délais, a donné des instructions "*fermes*" aux responsables de l'Emploi en vue de veiller à la réussite de cette procédure.
Concernant le transfert du dispositif d'appui à la création d'activité de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) à l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade), le ministre a donné des instructions pour veiller à l'accompagnement des procédures de transfert dudit dispositif en offrant "*l'appui nécessaire à même de parachever l'opération dans les délais prévus*".
Par ailleurs, le ministre a appelé les responsables de l'Emploi des dix dernières wilayas créées à consentir davantage d'efforts au service des citoyens de ces régions, mettant l'accent sur "l'impératif de respecter les instructions en matière de prise en charge des préoccupations des demandeurs d'emploi, de transparence dans la gestion des offres d'emploi et de respect de la loi et des procédures dans le domaine de l'emploi". Pour rappel, les travaux de ce séminaire, qui se sont déroulés à huis clos en présence de cadre de l'administration centrale du ministère et des responsables de l'Emploi, ont porté sur l'évaluation du bilan de l'emploi au niveau national et du taux d'avancement de l'opération d'insertion, outre le programme de modernisation du service public de l'emploi.
Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coordination entre l'administration et des organismes sous tutelle, et ce, en concrétisation de la culture d'accompagnement des responsables locaux, sachant que le ministère avait mis en place un programme reposant sur une nouvelle approche basée sur la planification, le suivi et l'évaluation.

R. E.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les prix mondiaux des denrées alimentaires ont augmenté de 28,1 % en 2021

Bien que les prix mondiaux des denrées alimentaires aient légèrement diminué en décembre 2021 en glissement mensuel, ils ont été beaucoup plus élevés tout au long de l'année dernière qu'en 2020, a indiqué Abdolreza Abbassian, économiste principal de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
Lors d'un point de presse, l'économiste a indiqué qu'en 2021, l'indice FAO des prix des produits alimentaires avaient rebondi de 28,1% par rapport à l'année précédente.
Les prix mondiaux des céréales étaient à leur plus haut niveau depuis 2012, en moyenne 27,2 % au-dessus des prix de 2020, a-t-il précisé.
Selon Abbassian, en 2021, les prix des huiles végétales ont augmenté de 65,8 % par rapport à 2020, les prix du sucre ont atteint leur plus haut niveau depuis 2016, les prix de la viande étaient supérieurs de 12,7 % aux prix de 2020, et les prix des produits laitiers étaient 16,9 % plus élevés qu'en 2020.
"*L'augmentation mensuelle des prix depuis le dernier trimestre 2020 était un signal pour les producteurs de produire plus, mais le fait que 2022 verra ou non un ajustement dépend de plusieurs facteurs, dont les répercussions de la pandémie, le coût des engrais et les conditions climatiques*", a-t-il noté.

R. E.

SECTEUR DE L'HABITAT

Programme supplémentaire de 15.000 logements AADL

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a annoncé un programme supplémentaire de 15.000 logements de la formule location/vente "AADL" à l'échelle nationale, qui sera lancé durant l'année en cours. Animant un point de presse en marge d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Mostaganem, Belaribi a fait état de la signature, la semaine prochaine, d'une convention de financement de ce programme d'habitat supplémentaire avec le Crédit populaire algérien (CPA).
"*Ce quota supplémentaire permettra de satisfaire les besoins de tous souscripteurs, notamment des retardataires et ceux ayant fait des recours*", a ajouté le premier responsable du secteur. Une autre grande opération de remise des décisions d'affectations aux souscripteurs au niveau national sera organisée fin mars prochain, a ajouté le ministre. Par ailleurs, Belaribi a souligné que la wilaya de Mostaganem a régularisé la situation concernant les actes de logements et des équipements publics en application de l'instruction ministérielle conjointe, appelant les walis à accélérer l'application de ces décisions pour que tous les citoyens obtiennent leurs actes.
Le ministre a assuré que "*l'année 2022 sera celle qui permettra au citoyens d'être propriétaires de leur logement après le versement de la totalité de son prix, tout en bénéficiant d'une réduction de 10 pour cent de sa valeur*". Après avoir pris connaissance de la situation du programme location/vente dans la wilaya de Mostaganem, il a indiqué qu'une feuille de route a été définie pour achever les projets AADL2 avant la fin de l'année en cours. "*Cet objectif concerne plusieurs wilayas*", a-t-il ajouté. Dans ce cadre, le ministre a instruit l'entreprise réalisatrice du projet de 600 logements au site de Stidia et les responsables concernés de le livrer (le projet) au cours de l'année en cours. Le programme AADL de la wilaya de Mostaganem compte 7.900 logements répartis sur 11 sites, dont 5.381 logements réceptionnés dans le cadre du programme 2013, alors que 2.519 autres sont en cours de réalisation, a-t-on rappelé.

R. E.

PÉTROLE

Le brut de l'Opep au plus haut niveau depuis novembre

Le panier de l'Opep, constitué de prix de référence de 13 pétroles bruts, dont le Sahara Blend algérien, s'et établi à prés de 81 dollars à la fin de de la semaine en cours, son plus haut niveau depuis novembre 2021.
"*Le prix du panier de treize bruts de l'Opep (ORB) s'élevait à 80,80 dollars le baril jeudi, contre 80,07 dollars la veille (mercredi)*", a précisé l'Organisation des pays exportateurs de pétrole sur son site web.
C'est la première fois depuis le 25 novembre, la veille de l'identification du variant Omicron du coronavirus, que le brut de l'Opep franchit la barre de 80 dollars ou plus. Durant le mois de décembre, le brut de l'Opep s'évaluait entre 70 et 78 dollars le baril. L'amélioration des prix du brut de l'Opep, enregistrée à la fin de la première semaine de 2022, intervient dans un contexte de stabilisation des prix du brut au marché mondial, soutenus notamment par les efforts de l'Opep et ses alliés pour assurer l'équilibre du marché. Mardi, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés ont décidé, lors de leur 24e réunion ministérielle, de maintenir pour février prochain, leur plan d'augmentation mensuelle de la production de 400.000 barils/jour, décidé en juillet 2021. Cette décision intervient, selon l'Opep, "*au vu des fondamentaux actuels du marché pétrolier et du consensus sur ses perspectives*". Introduit en 2005, l'ORB est également composé de Girassol (Angola), Djeno (Congo), Zafiro (Guinée equatorial), Rabi Light (Gabon), Iran Heavy (Iran), Basra Light (Iraq), Kuwait Export (Koweït), Es Sider (Libye), Bonny Light (Nigéria), Arab Light (Arabie saoudite), Murban (Émirats arabes unis) et Merey (Venezuela).

CONSTANTINE, RENCONTRE "JOUSSOUR TAWASSEL LI TOURATH AL HAOUADIR"

Expositions de 12 musées nationaux pour la 4e édition

Lors de cette manifestation de trois jours, le public a pu déciouvrir les spécificités des musées exposants et les legs culturels et historiques préservés dans ces lieux...

PAR BOUZIANE MEHDI

Le musée public national des arts et des expressions culturelles traditionnelles Palais-Ahmed-Bey de Constantine, a vu l'ouverture de la 4e édition de la rencontre "Joussour tawassel li tourath al haouadir" avec les expositions de 12 musées nationaux, mettant en exergue la richesse culturelle de l'Algérie.

En plus des activités, des pièces archéologiques et des manuscrits des musées nationaux de Tébessa, Sétif, Chlef, Khenchela, El Menea ainsi que du Parc national du Tassili n'Ajjer, le Musée national du Bardo, et le Centre des arts et des expositions de Tlemcen ont été exposés, lors de cette manifestation de trois jours, invitant le public, en particulier les adeptes de musées et les amateurs d'archéologie à découvrir les spécificités de ces musées et les legs culturels et historiques préservés dans ces lieux.

L'attachée de conservation, chef de service des activités pédagogiques au Musée public national d'El Ménéa, Oum Saâd Beldjoudi, a, dans une déclaration à l'*APS*, indiqué que la "*participation de son musée à la manifestation vise à faire connaître un musée spécialisé dans la Préhistoire qui constitue un joyau du patrimoine du sud du pays*", ajoutant que le "*Musée d'El Ménéa comprend une collection importante et unique de fossiles de trois genres de dinosaures qui remontent à plus de 150 millions d'années*" et relevant que ce "*rendez-vous est une occasion pour attiser la curiosité du public et l'inviter à visiter un espace unique retraçant l'histoire de plusieurs régions du sud du pays*".

Quant à la directrice du Centre des arts et des expositions de Tlemcen (Carex), Samira Oum Bouazza, elle a déclaré que le centre qu'elle représente "*propose une visite virtuelle des expositions organisées par le Carex, celles de la calligraphie, des arts plastiques et du couscous, ainsi que les événements historiques tels que la commémoration des événements du 17 octobre 1961*", expliquant, dans ce sens, que les "*visites virtuelles ont permis au Carex de poursuivre ses activités en dépit des répercussions de la crise sanitaire du Covid-19*".

De son côté Sofiane Boukhatouta, conservateur au Musée national de Tébessa, a, pour sa part, souligné que la participation de ce musée, ouvert en 2009, à la manifestation "*ambitionne de faire connaître les collections aussi intéressantes que captivantes de pièces de monnaie, des épitaphes et des pièces archéologiques de plusieurs périodes historiques, acquises dans le cadre de fouilles, de saisies et de dons*".

Pour le chef de service des activités et ateliers pédagogiques au Musée national de Khenchela, Bachir Ouadaoui, la participation de son musée à l'événement est une "*manière de faire découvrir au public, Hammam Essalhine, un site historique qui existe depuis 2.000 ans, situé dans la commune d'El Hamma*", soulignant qu'à l'occasion, le musée de Khenchela propose aux visiteurs une "*collection de pièces de monnaie archéologiques des époques romaine et numide, et expose des publications du musée relatives aux conférences tenues dans les différentes éditions du colloque national - L'Aurès à travers l'histoire -*".

La manifestation a proposé, au deuxième jour, une journée d'étude placée sous le slogan "La créativité pour la promotion du patrimoine".

Des ateliers pédagogiques, dédiés aux enfants, étaient également au menu de cette rencontre proposant dessin, jeux instructifs et culturels, et contes, animés par les musées nationaux participants.

B. M.

CHALETS ÉRIGÉS SUITE AU SÉISME DE 2003

Taux d'éradication de 82,04 %

Le wali, Yahia Yahiatene, a indiqué, dans une déclaration à l'*APS*, en marge de l'installation de l'assemblée populaire de wilaya, que le taux d'éradication des chalets installés à travers la wilaya de Boumerdès, au lendemain du séisme du 21 mai 2003, est de 82,04 % actuellement, a indiqué, lundi 20 décembre, la wilaya, précisant que ce taux représente 12.293 chalets démolis sur un total de plus de 14.900 unités installées au niveau de 94 sites à travers 28 communes de la wilaya au lendemain du séisme de 2003 et ajoutant que les chalets restants, plus de 2 000, "*seront démolis progressivement selon un calendrier qui sera dicté par l'état d'avancement des travaux de réalisation des projets de logements dans la wilaya*".

La clôture définitive du dossier des chalets est "*un engagement et un défi ferme à relever dans les plus brefs délais*", a, en outre, assuré M. Yahiatene.

Selon l'*APS*, à ce jour, la wilaya a enregistré le relogement de près de 10.000 familles, représentant une population globale de plus de 40.000 âmes, à travers 20 communes de la wilaya, avec la récupération d'un foncier considérable, destiné à l'implantation de nombreux programmes de logements et d'équipements publics.

Selon une déclaration précédente du directeur local du logement, Nabil Yahiaoui, au moins 4.000 logements, en cours de réalisation à Boumerdès et dont la réception se fera progressivement, ont été destinés au parachèvement du programme d'éradication des chalets à travers la wilaya.

Le même responsable a fait savoir que la réalisation de ces logements s'inscrit au titre d'un programme global de 40.484 unités, toutes formules confondues, affectées à la wilaya de Boumerdès entre 2003 et 2019, dont 21.245 ont été déjà attribuées, au moment où 8.900 unités sont en cours de réalisation et quelque 3.600 autres unités enregistrent un retard dans leur lancement, en raison "*d'un déficit en foncier*", rappelant que l'opération d'éradication de ces chalets dans la wilaya a été officiellement entamée le 26 décembre 2016 avec la démolition de 500 unités dans la commune d'Ouled-Hadadj, suivie par trois opérations similaires à Corso (253 chalets), à Boudouaou (252) et à Bordj-Menaiel (500), l'opération se poursuit toujours à travers la wilaya.

À la concrétisation totale des différents programmes d'habitat en cours à Boumerdès, le parc logement de la wilaya sera porté à 190.000 unités, contre 100.000 en 1999, a conclu l'*APS*, soulignant que cela pourrait contribuer à la réduction du taux d'occupation par logement de 6,60 en 1999, à 6,13 en 2009, avec une prévision d'un taux encore plus bas à l'avenir.

APS

MEDEA

Subvention financière pour réduire la fracture énergétique

Une subvention financière de près d'un milliard et demi de dinars a été injecté, en 2020 et 2021, pour le raccordement en gaz naturel de plusieurs agglomérations urbaines secondaires de la wilaya de Médéa, en vue de réduire la fracture énergétique au niveau de ces agglomérations urbaines.

Une première dotation financière d'un montant de 370 millions DA a été débloquée, en 2020, sur le fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales pour le raccordement en gaz naturel des agglomérations urbaines secondaires de Beni-Atteli et Sidi-Abdelazziz, commune de Médéa, Ouled-Trif, commune de Ouled-Brahim, à l'est, Nehar et Achir, situées respectivement dans les communes de Aïn-Boucif et Kef-Lakhdar, au sud-est du chef-lieu de wilaya.

Une enveloppe supplémentaire de plus d'un milliard DA a été injectée, au titre de l'exercice 2021, pour l'extension du réseau local de distribution de gaz naturel au profit d'une vingtaine d'agglomérations urbaines secondaires et zones d'ombre, ventilées à travers de nombreuses communes du centre, nord-est et l'est de la wilaya de Médéa.

Le projet, aujourd'hui terminé, a permis le raccordement de plus de 2.000 foyers, situés dans les agglomérations urbaines secondaires de Sidi-Amar, nord de Médéa, Hammam-Touansa, à Tablat, Aïn-Lahdjar, à Berrouaghia, Djouahria, Selane, Beni-Khelifa, Bassor, à Ouzera, Khouikhate, Chouafnia, dans la commune de Bouskène. Cinq autres agglomérations urbaines secondaires, programmées dans le cadre de ce même projet, seront raccordées, au cours du 1er trimestre de l'année 2022.

KHENCHELA

Nouvelles spécialités dans la formation professionnelle

9 nouvelles spécialités de formation professionnelle seront introduites au titre de la session de février prochain, dans la wilaya de Khenchela.

Les nouvelles spécialités de formation seront ouvertes au niveau de plusieurs établissements et centres de formation professionnelle de la wilaya de Khenchela à partir de février prochain. Parmi les nouvelles spécialités figurent la fabrication de fromages, les services hôteliers, la couture, la pisciculture, l'aquaculture, la réparation de téléphones mobiles et fixes, l'entretien des réseaux d'assainissement, etc. La formation dans les nouvelles spécialités se fera selon les deux types de formation résidentielle et de la qualification dispensée à l'Institut national spécialisé de la commune de Kaïs et des centres de formation professionnelle situés dans les communes d'Ouled - Rechache, de Aïn-Taouila, de Bouhmama, de Mætoussa et de Tamza.

APS

Sclérose en plaques et Covid-19 : quels sont les risques ?

Les malades atteints de sclérose en plaques doivent aussi apprendre à se protéger au jour le jour contre le virus Covid-19.

Quels sont les risques rencontrés tout particulièrement si l'on est atteint par la sclerose en palques ? Y a-t-il des précautions et gestes supplémentaires à adopter pour se prémunir efficacement ?

Une maladie auto-immune

La sclérose en plaques est une maladie inflammatoire auto-immune qui touche spécifiquement le cerveau et la moelle épinière. Elle débute généralement vers l'âge de 25-30 ans, atteint une majorité de femmes et évolue le plus fréquemment par poussée. Il en découle le plus souvent un trouble de la marche, une faiblesse musculaire, des troubles visuels, sensitifs, de la mémoire, de l'équilibre mais aussi des troubles vésicaux-sphinctériens (problèmes urinaires). Ces troubles peuvent être responsables de handicap permanent au fur et à mesure de l'évolution de la maladie.

Où en sont les traitements aujourd'hui

Depuis une quinzaine d'années le corps médical dispose de plusieurs traitements efficaces qui bloquent les poussées générées par la sclérose en plaques. Ce sont des traitements qui agissent sur l'immunité (immunomodulation et immunosuppression), en permettant de limiter la réaction inflammatoire. Ces traitements, utilisés par voie orale ou injectable, apportent de réels bénéfices en réduisant l'évolution de la maladie. Ils nécessitent une surveillance attentive du fait de leurs effets sur l'immunité.

C'est connu, certaines molécules peuvent avoir un impact sur la santé du patient et le prédisposer aux infections virales. Ces infections virales ne sont pas toujours directement liées au traitement administré, rassure notre spécialiste, mais souvent aux symptômes de la maladie. Par exemple les troubles du contrôle urinaire sont responsables d'infections urinaires à répétition chez les patients atteints de sclérose en plaques.

Continuer de prendre son traitement en période de Covid-19 ?

Il n'y a aucune raison d'avoir peur de son traitement. Il est d'ailleurs recommandé de ne jamais l'interrompre sans l'avis médical de votre médecin traitant ou de votre neurologue. Une interruption du traitement pourrait être responsable d'une reprise évolutive de la maladie.

Dès le début de l'épidémie un registre national a été mis en place afin de constituer une base de données concernant les patients atteints de sclérose en plaques ayant contractés la Covid-19. Après analyse de ce panel de malades, on ne peut pas dire que le fait d'avoir une sclérose en plaques prédispose à contracter plus facilement le virus. Il n'y a pas non plus de signes alarmant qui puissent nous faire penser que les patients atteints de sclérose en plaques et les traitements utilisés prédisposeraient à des formes grave de Covid-19. Les facteurs qui favoriseraient une forme sérieuse de Covid-19 sont exactement les mêmes que pour le reste de la population c'est-à-dire les personnes plus âgées, les individus en situation de surpoids ou d'obésité, ou ceux ayant d'autres maladies associées (cardiaques et pulmonaires notamment). Seul bémol : le niveau de handicap. Plus le handicap lié à la sclérose en plaques est élevé plus le risque de développer une forme grave du Covid-19 est important.

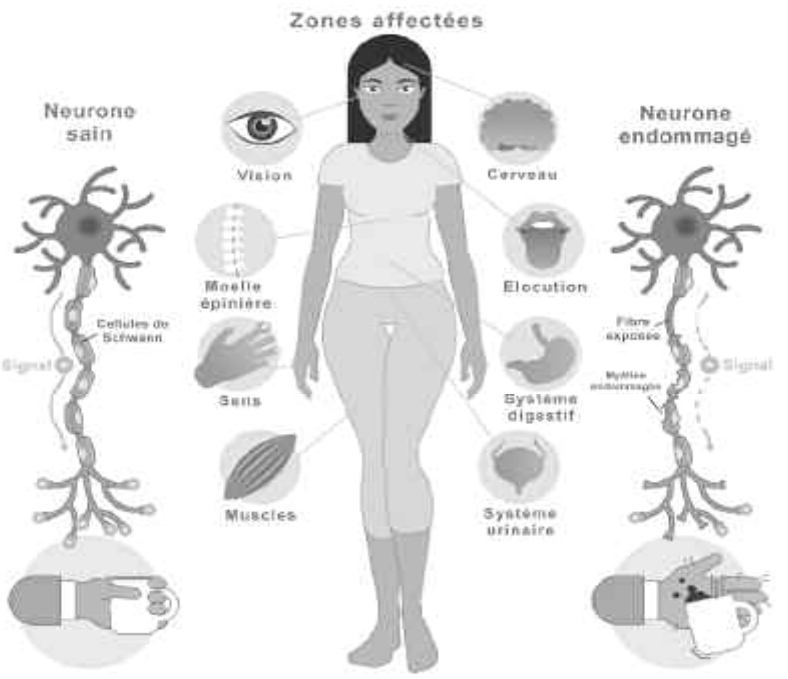

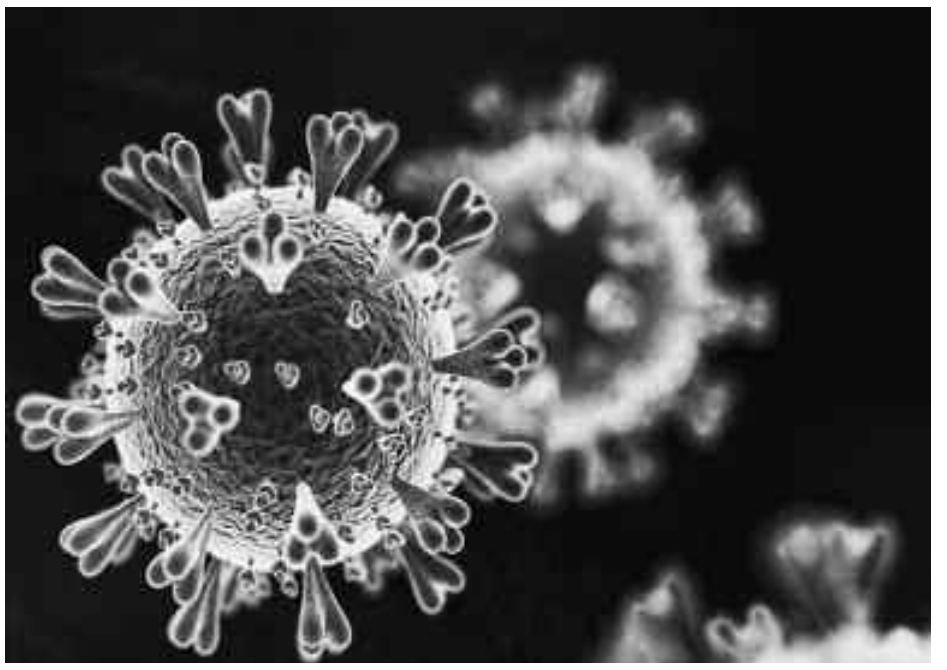

Comment bien se protéger ?

Les recommandations qui permettent d'éviter de contracter le virus sont celles pour l'ensemble de la population. C'est-à-dire respecter la distanciation, porter un masque dans les lieux publics et en présence de personnes fragiles, se laver régulièrement les mains, tousser dans son coude, éviter la foule. Considérées comme plus fragiles, les patients atteints de sclérose en plaques devront appliquer ces consignes de manière encore plus stricte. Depuis la fin du confinement, en tant que médecin nous faisons du cas par cas et nous nous adaptons à chaque individu, explique le spécialiste. Pour certains patients, nous demandons au conjoint d'être en télétravail ou en arrêt maladie afin de réduire au maximum les contacts avec l'extérieur. Nous conseillons aussi s'il y a des enfants de privilégier l'enseignement à la maison plutôt qu'un retour à l'école.

On se fait tester ou pas ?

Ce n'est pas à ce jour une étape nécessaire. Il n'y a aucune raison de se faire tester sauf si on présente des symptômes évocateurs du virus.

De nombreux traitement contre la sclérose en plaques s'administrent par voie orale à la maison. Il n'y a donc aucun risque de contamination dans ce cas de figure. Un nouveau dispositif d'accueil a été mis en place depuis le début de l'épidémie pour les traitements réalisés sous perfusion en hôpital de jour. Il permet d'éviter aux patients de croiser trop de personnes.

Des bactéries de synthèse peuvent-elles aider à traiter la Covid-19 ?

Des vaccins synthétiques pourraient-ils permettre de freiner le coronavirus ? C'est ce sur quoi les chercheurs du Centre européen de régulation génomique travaillent depuis plusieurs années.

Ces scientifiques travaillent sur un projet dont l'objectif est d'élaborer des vaccins "intelligents" contre les maladies respiratoires. Pour cela ils ont transformé la bactérie du genre Mycoplasma grâce à des techniques de pointe de biologie de synthèse.

En utilisant les protéines du virus comme antigènes, la méthode pourrait servir dans le développement d'un vaccin contre la Covid-19.

Ces bactéries de synthèse sont non pathogènes, et on été élaborées pour stimuler la réponse immunitaire afin d'en devenir un allié !

Agences

AFRIQUE DU SUD

L'ANC réitère son soutien au peuple sahraoui

Le Congrès national africain (ANC), parti historique au pouvoir en Afrique du Sud, a réitéré samedi sa solidarité avec le peuple sahraoui et le Front Polisario qui luttent pour l'indépendance de leur pays, soulignant qu'il suit avec "*préoccupation*" les dernières provocations du régime marocain à l'égard des Sahraouis. "*Nous réitérons notre solidarité de longue date avec la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et le Front Polisario. L'ANC note avec préoccupation les récents développements qui ont obligé le peuple sahraoui à reprendre sa lutte armée, en réponse aux nouvelles incursions et attaques du Maroc*", a indiqué l'ANC dans une déclaration au terme de la célébration du 110e anniversaire de sa création. L'ANC a réitéré, en outre, son engagement en faveur du triomphe des causes justes et de la libération de tous les peuples colonisés en Afrique et dans le monde.

"*L'ANC continuera à jouer un rôle actif dans la mobilisation des forces progressistes à l'échelle mondiale, en renforçant nos relations avec les organisations progressistes, y compris les anciens mouvements de libération, et en s'engageant dans des campagnes de solidarité et de réalisation d'un monde meilleur et plus juste*", ajoute la même source, notant que "*la réalisation de la paix, de la prospérité et d'un développement équitable à travers le continent africain reste l'objectif central de notre perspective internationale*".

Concernant la question palestinienne, l'ANC a réaffirmé sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte contre l'ennemi sioniste, longtemps manifestée par le défunt Desmond Tutu, icône de la paix et de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud. "*Nous rappelons la solidarité de principe avec le peuple de Palestine manifestée par notre archevêque émérite récemment décédé, Desmond Tutu. L'archevêque était à l'avant-garde pour souligner les similitudes entre l'oppression israélienne du peuple palestinien et la brutalité du régime d'apartheid*", a-t-il écrit. Il réitère, dans le même contexte, "*sa condamnation des colonies illégales en cours, de la violence des colons parrainée (par les autorités d'occupation) contre les Palestiniens et des menaces d'annexion illégale de plus de terres palestiniennes, y compris les hauteurs du Golan*".

L'ANC a exprimé, enfin, son soutien à l'endroit des peuples libyen, soudanais et sud-soudanais qui luttent pour la démocratie et la stabilité. Dans le même ordre d'idées, il affirme son soutien "*pour les efforts en cours pour trouver des solutions africaines aux problèmes africains, en résolvant les conflits au Mozambique, au Lesotho, au Royaume d'Eswatini, au Soudan et en Éthiopie*".

LIBYE

Appel à l'adoption de l'approche pour le règlement de la crise

Des diplomates, des politiques et des enseignants universitaires ont affirmé, samedi, que tout règlement de la crise en Libye devrait impliquer l'Algérie, soulignant que toute solution doit intégrer les principes fondamentaux de l'approche algérienne, notamment la réalisation d'une réconciliation nationale libyenne inclusive, unique voie de sortie de crise.

Intervenant à une conférence au Centre Echaâb pour les études et recherches (Alger) sur "L'avenir de la crise libyenne", l'ex-ambassadeur de l'Algérie en Libye, Salah Boucha, a indiqué qu'on ne "*saurait parler d'un règlement de crise en Libye en l'absence de l'Algérie, ni parvenir à une solution qui soit défavorable à l'Algérie*", arguant que "*le règlement du conflit doit se faire à la lumière d'une approche renfermant tous les principes fondamentaux de l'approche algérienne*".

Dans son approche, l'Algérie a veillé à ce que le règlement de la crise serve en premier lieu les intérêts du peuple libyen qui, en plus d'être maître de sa décision, est appelé à s'unir dans toute sa composante pour réaliser la réconciliation nationale par la voie du dialogue entre belligérants, en sus de la poursuite du soutien, notamment sécuritaire pour permettre à la Libye de parachever le processus d'édification de ses institutions sécuritaires et économiques. Le diplomate a mis en avant "*l'importance d'une solution régionale au conflit libyen, un point déjà affirmé dans le discours politique officiel algérien et clairement exprimé lors des multiples rencontres abritées par l'Algérie pour le règlement de la crise en Libye*", appelant les pays voisins de la Libye "*à jouer un rôle efficient de partenaire essentiel de ce pays voisin pour concourir à sa sortie de crise, compte tenu des défis sécuritaires et géopolitiques*".

"*La crise en Libye qui perdure aujourd'hui dans tous ses aspects et sa complexité continue de heurter le processus international*", a-t-il averti, citant pour preuve le report des élections générales prévues le 24 décembre dernier.

Pour sa part, Tassadit Messiheddine, enseignante à l'école nationale supérieure des sciences politiques a axé son intervention sur la situation politique et sécuritaire actuelle, notant que "*l'amélioration enregistrée dans le dossier libyen, notamment en termes de cessez-le-feu et des efforts visant à atténuer les scissions sur la scène politique libyenne demeurent insuffisants en l'absence de fortes institutions de l'État qui veillent à préserver les intérêts du peuple libyen devant être placés au-dessus de toutes autres considérations*". Malgré ces réalisations sécuritaires sur la scène libyenne, "*la lutte interne et l'ingérence extérieure compliquent encore la scène libyenne*", a indiqué Mme Messiheddine.

L'académicienne a mis l'accent sur l'impératif de la réconciliation nationale globale à la faveur d'un soutien régional et international. Dans ce cadre, elle a évoqué l'expérience algérienne en matière de réconciliation nationale et de concorde civile qui a prouvé son efficacité dans la restauration de la cohésion au sein du peuple libyen, rappelant l'approche algérienne pour le règlement de la crise libyenne, une approche basée sur les principes constants de l'Algérie de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires internes des pays outre la préservation de l'intégrité territoriale de la Libye et l'unité de son peuple. Pour sa part, le secrétaire général du conseil consultatif de l'Union du Maghreb arabe (UMA), Saïd Mokadem, a évoqué les questions institutionnelles et les mécanismes juridiques du règlement de la crise libyenne, soulignant la "*nécessité de mettre en place un mécanisme juridique pour l'organisation des élections générales, car il est impossible d'organiser un scrutin sans un cadre constitutionnel*".

M. Mokadem a rappelé la divergence des puissances mondiales sur la forme de l'État libyen, critiquant l'absence d'un mécanisme de "*mise en œuvre entre les pays voisins*".

MAROC

Les dettes du régime hypothèquent l'avenir des prochaines générations sur 30 ans

L'économiste marocain, Hichem Attouche, a affirmé que les dettes extérieures du royaume, qui s'élèvaient à plus de 376 Mds dirhams à la fin du mois de septembre dernier, sont des dettes "*de long et moyen termes qui hypothèquent l'avenir des prochaines générations sur les 30 années à venir*". Dans une déclaration à la presse locale sur la base du rapport de la direction du Trésor et des Finances extérieures du royaume, Hichem Attouche a fait savoir que "*le volume des dettes extérieures publiques du Maroc s'élèvent à 376,5 Mds dirhams à la fin du mois de septembre 2021*", ajoutant que ce chiffre a augmenté, en deux mois seulement, de 3 Mds dirhams par rapport aux statistiques du mois de juillet 2021. Le volume des dettes extérieures du royaume "*représente 35 % du PIB qui s'élève à 1.100 Mds dirhams, tandis que la dette publique globale du Maroc est de l'ordre de 972 Mds dirhams, soit un taux de près de 96 % du PIB*", a-t-il expliqué. Au moment où la direction du Trésor du royaume indique que le montant global des dettes extérieures s'élève à près de 201 Mds dirhams prélevés par l'État de son Trésor, tandis que le reste des dettes, à savoir 175,5 Mds dirhams est due par les structures et les entreprises publiques, M. Attouche a estimé que le dernier volet des dettes "*finance une partie de ces importants investissements dont le rendement suscite des question*". Le même intervenant a souligné que les dettes extérieures du royaume "*sont en nette augmentation durant les dernières années et que 87 % des dettes extérieures sont un endettement des institutions internationales et des titulaires de titres internationaux*".

CAN-2021 DE FOOTBALL

"Nous savons que tout ne sera pas parfait"

Le 1er vice-président de la Confédération africaine de football (CAF), le Sénégalais Augustin Senghor, a appelé, samedi à Douala, l'ensemble des 24 délégations des équipes participantes à la 33e Coupe d'Afrique des nations Can-2021 (reportée à 2022, ndlr) au Cameroun (9 janvier – 6 février) " à faire preuve de compréhension" envers les organisateurs.

"*Le Cameroun a réalisé des efforts immenses, même si nous savons que tout ne sera pas parfait. Nous avons parlé d'ajustements en cours de compétition. Si la Caf et le Cocan (Comité local d'organisation, ndlr) constateraient qu'il y a des améliorations à faire, on le fera au fur et à mesure. J'appelle toutes les délégations à faire preuve de compréhension envers les organisateurs, et surtout faire des sacrifices pour s'adapter aux conditions, tout en veillant à ce que cela n'ait pas d'impact négatif sur le bon déroulement du tournoi*", a déclaré le numéro 2 de la Caf aux médias.

Egalement président de la Fédération sénégalaise de football (FSF), Augustin Senghor s'exprimait en marge d'un match de gala, disputé samedi dans la matinée au stade de la Réunification de Bépanda à Douala, en présence du président de la Caf Patrice Motsepe, et de quelques membres du Comité exécutif de l'instance continentale.

"*C'était une rencontre d'amitié, en présence notamment du Cocan pour lancer symboliquement la Can des organisateurs. C'est bien d'avoir joué avec ces jeunes Camerounais et de partager ces moments avec les médias*", a-t-il ajouté.

Le dirigeant sénégalais est revenu sur le long feuilleton relatif à l'organisation de cet événement, dont le sort n'a été scellé qu'en décembre, après avoir été tout proche d'être reporté, sur pression de la Fédération internationale (Fifa).

"*Nous avons pris le challenge d'organiser cette Can en pleine période de Covid-19, mais je suis sûr que le pari sera relevé aussi bien par les autorités camerounaises, que par la Caf, dans l'objectif d'avoir la compétition la plus saine possible*", a-t-il souligné.

Et d'enchaîner : "*Nous cherchons les conditions optimales pour satisfaire les 24 équipes participantes, mais nous sommes aussi dans un continent qui a ses réalités. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on va élever le standing de ce tournoi au même rang que l'Euro, la Coupe d'Asie, ou encore la Copa America. Nous allons tous ensemble relever le challenge*".

Pour faire face à la propagation du Covid-19, dont le variant Omicron est en train de gagner du terrain, t notamment dans certains pays africains, le 1e vice-président de la Caf n'a pas omis de lancer un appel. "*Nous devons respecter les mesures sanitaires et les gestes barrières, pour permettre le déroulement de la compétition sans risque d'être infectés. Le monde entier a été impacté par la pandémie, y compris en Europe, où plusieurs matchs sont reportés chaque week-end.*"

Enfin, concernant ses favoris pour le sacre final, le président de la FSF a laissé entendre que la concurrence sera rude pour succéder à l'Algérie, tenante du titre en 2019.

"*Le meilleur gagnera. Je ne vais pas dire que ce sera le Sénégal qui soulèvera le trophée, mais il fait partie des favoris qui sont entre 8 et 10 équipes*", a-t-il conclu.

ELIMINATOIRES AFRICAINES POUR LA COUPE DU MONDE

Tirage au sort le 21 janvier à Douala

Le tirage au sort des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Côte d'Ivoire-2023, aura lieu le 21 janvier prochain à Douala, en marge de la CAN 2021 qui débute dimanche au Cameroun, a indiqué la Confédération africaine de football (CAF). La décision a été prise par le Comité exécutif de l'instance africaine au cours de sa réunion vendredi 7 janvier à Douala (Cameroun). Ainsi, les affiches du tour préliminaire des qualifications à la Coupe d'Afrique des Nations, Côte d'Ivoire 2023, seront révélées le 21 janvier 2022 à Douala, au Cameroun.

Cette phase préalable disputée selon le système à élimination directe sera organisée sur deux manches, aller et retour. La position des équipes sera déterminée par le classement FIFA. Les équipes qualifiées à l'issue de ce tour rejoindront la phase de groupes composée de 48 équipes. Pour rappel, au cours de la même réunion, l'instance africaine a dévoilé la date du tirage au sort de la dernière phase qualificative à la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022. Le tirage au sort des éliminatoires africaines pour la Coupe du monde de la FIFA, Qatar 2022 aura lieu le lendemain, 22 janvier 2022.

Les 10 équipes qualifiées seront réparties en deux niveaux sur la base du classement officiel de la FIFA, publié en novembre 2021.

Les cinq équipes les mieux classées affronteront les cinq équipes les moins bien classées (les équipes les moins bien classées accueilleront la manche aller).

Conformément au classement publié le 19 novembre 2021, la répartition des équipes se fera ainsi qu'il suit :

Niveau 1 : Sénégal, Maroc, Tunisie, Algérie et Nigéria

Niveau 2 : Egypte, Cameroun, Ghana, Mali et RD Congo.

JM-ORAN 2022

Inclure le parc Abdelhamid-Benbadis aux circuits touristiques

La direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya d'Oran compte inclure le site du parc Abdelhamid-Benbadis (ex-Promenade de l'étang), situé dans le quartier populaire de Sidi el-Houari, aux circuits touristiques de la ville qui seront lancés prochainement, a appris l'*APS* auprès de cette instance.

La "*direction du tourisme et de l'artisanat œuvre à inclure le parc Abdelhamid-Benbadis parmi les cinq circuits touristiques qui seront proposés prochainement afin de valoriser ce site classé à Oran qui s'apprête à accueillir la 19e édition des Jeux méditerranéens l'été prochain*", a souligné le chef du service du tourisme, en marge d'une manifestation organisée samedi au niveau de cet espace vert.

Ces itinéraires viendront s'ajouter aux cinq "*circuits touristiques existants et agréés par les autorités compétentes portant à 10 le nombre total des itinéraires englobant différents monuments historiques de la wilaya d'Oran, en application des directives de la tutelle*", a indiqué Mourad Boudjenane.

Cette démarche vise également à permettre aux touristes et invités de l'événement sportif méditerranéen de découvrir les attraits et les atouts de la ville d'Oran. "*Des circuits touristiques de certaines wilayas limitrophes seront également inclus au plan de travail de la direction du tourisme pour l'événement sportif afin de proposer une variété de destinations touristiques*", a ajouté le même responsable.

A l'occasion de cette manifestation visant à valoriser ce parc, une exposition a été mise sur pied à l'intention des agences de tourisme et de voyages pour présenter les destinations touristiques internes. Une autre exposition de produits d'artisanat locaux a été également organisée sur place par la chambre d'artisanat et des métiers.

Le président de l'Association d'ornithologie et de la protection de l'environnement, Mâamar ChafiaAllah, a proposé la réalisation de kiosques au niveau de cet espace pour répondre aux besoins des visiteurs, comme il a insisté sur la nécessité d'intensifier l'information et la publicité sur les réseaux sociaux pour encourager les familles à visiter le site. Pour sa part, le guide touristique, Fouad Ben Negrouche, a insisté sur la nécessité de valoriser cet espace pour en faire un parc national et l'intégrer aux circuits touristiques afin qu'il devienne une destination pour les familles et les visiteurs de la capitale de l'ouest du pays.

Le responsable de la Coordination de la citoyenneté durable, Guenoune Mohamed, a mis, de son côté, l'accent sur la nécessité de réactiver l'étude portant réhabilitation de ce parc et de créer des espaces de créativité culturelle et artistique pour promouvoir la culture.

Cette manifestation, organisée par la même coordination, a vu la participation de nombreux secteurs et organismes et d'une cinquantaine d'associations activant dans divers domaines, en plus d'un public nombreux, venu découvrir le parc Abdelhamid-Benbadis, classé en 1967, qui recèle des richesses végétales dont certaines espèces rares.

APS

LOOD FATHER

21h05 W9

John Link tente de tirer un trait sur sa vie d'avant. Tout juste sorti de détention et en liberté conditionnelle, il a abandonné l'alcool et s'est reconverti dans le tatouage. Alors qu'il vit en ermite dans sa caravane, cet ancien motard reçoit un soir un appel de sa fille Lydia, 17 ans, portée disparue. Celle qu'il n'a pas vue grandir a besoin de lui : elle est poursuivie par des narcotrafiquants. Elle débarque chez lui, quand, un soir, des membres d'un cartel viennent les menacer. Ils échappent de peu à la mort et prennent la fuite pour tenter de survivre...

PENSION COMPLÈTE

21h05 C8

Charlotte dirige avec son époux François un hôtel-restaurant gastronomique au bord de la mer. Quant un jour, Alex, son ex, un jouer un peu mythomane qu'elle croyait mort, réapparait. Cette «résurrection» bouleverse tout, à commencer par la vie de couple de Charlotte et François, forcés d'héberger Alex. Les deux hommes se livrent alors une bataille rangée : l'un veut garder Charlotte, l'autre entend bien la récupérer...

MANIPULATIONS

21h05 2

Suite au départ de Joseph, l'étau autour de Maud se resserre. Alors que Mathias doit partir en mission pour son travail, on découvre que son plan machiavélique ne s'arrête pas à Maud. Il a des plans plus ambitieux. D'ailleurs, sa prochaine victime semble être Déborah, la meilleure amie de Maud.

SECRETS D'HISTOIRE

21h05 3

Stéphane Bern part sur les traces de Richard Ier d'Angleterre, le fameux Richard Coeur de Lion. Des châteaux du Périgord à la forteresse de Chalus, en passant par la Sicile ou la Terre sainte, il raconte le destin de ce souverain, chevalier modèle, élevé à Poitiers et fils de la célèbre Aliénor d'Aquitaine.

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

MULHOLLAND DRIVE

21h05 arte

Dans une limousine roulant en pleine nuit, le chauffeur braque un pistolet sur la passagère qu'il conduit. À cet instant, la voiture est heurtée de plein fouet par un autre véhicule. Seule survivante, la femme part à pied vers Los Angeles. Sur les lieux de l'accident, les policiers découvrent une boucle d'oreille. La jeune femme s'installe dans une maison que sa propriétaire vient de quitter. Dans un bar, un homme raconte le cauchemar qui le hante, celui d'une créature, mi-homme mi-bête, tandis qu'un puissant mafioso fait rechercher la fugitive.

TONY CHASSEUR FAIT SON PARIS D'ARTISTE

21h05 4

Les régions ultramarines sont des carrefours très riches où se croisent tous les courants musicaux ; c'est le fondement même des cultures créoles. Tony Chasseur, artiste fier de ses influences diverses, avait envie, après plus de 30 ans de carrière, de relever un nouveau challenge musical : Reprendre des standards nationaux et internationaux, en les adaptant à sa propre sensibilité.

PATRON INCOGNITO

21h05 M6

En 1996, alors que le commerce en ligne est balbutiant, LDLC naît dans un appartement lyonnais. Depuis, l'entreprise est devenue numéro un du high tech et du matériel informatique en France. A la tête de cette société, Laurent de la Clergerie, qui, aujourd'hui, se fait passer pour un demandeur d'emploi en reconversion.

SAM

21h00 TF1

Sam a disparu, suscitant l'inquiétude de tout son entourage. Lorsque l'on retrouve sa chemise flottant dans la rivière, l'angoisse est à son comble ; il ne reste plus d'autres choix que de faire appel aux gendarmes. Les flash qui submergent Xavier, lui faisant peu à peu recouvrer la mémoire, permettront-ils de retrouver Sam ?...

MIDI Libre
Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.18.22.67
Rédaction : Tél-Fax :
023.18.22.67
Publicité : Tél-Fax :
023.18.22.67
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités
s'adresser à l'ANEP
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre

Quotidien national d'information

N° 4422 | Lundi 10 janvier 2022

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	06:29
Dohr	12:55
Asr	15:32
Maghreb	17:50
Icha	19:17

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE LA CAN

UNE CÉRÉMONIE HAUTE EN COULEUR ET EN MUSIQUE

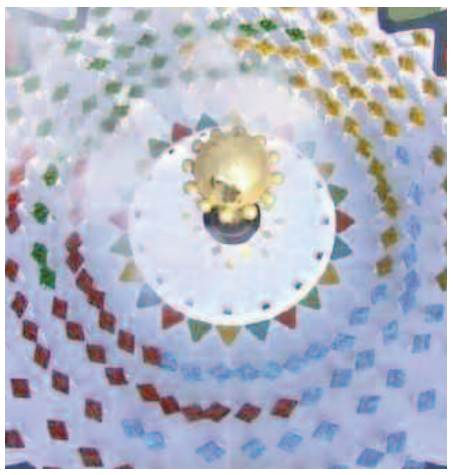

Couleurs, musique africaine et lion virtuel ont animé la cérémonie d'ouverture de la 33e Coupe d'Afrique des nations (Can), dimanche à Yaoundé, avant le match des Lions indomptables contre le Burkina-Faso. Lancée par le rugissement d'un lion virtuel gambadant sur le bord du toit du stade d'Olembé, qui recevait dimanche encore quelques derniers coups de pinceaux, la cérémonie dansante a été saluée par la foule d'un stade rempli à 80 %, la jauge fixée par les autorités sanitaires et la Caf (Confédération africaine de football). Un des moments forts a été l'apparition rarissime de Paul Biya, 88 ans. Le Président du Cameroun (depuis 1982) est descendu de sa limousine décapotable, sur la piste d'athlétisme, pour entendre l'hymne national et recevoir l'ovation de la foule lors d'un tour d'honneur. En revanche, quand le président de la CAF, Patrice Motsepe, a prononcé le nom de Gianni Infantino, il a été hué. C'était probablement en rapport avec le suspense d'avant-tournoi, quand l'organisation de la Can semblait, pour certains, dans les mains du président italo-suisse de la Fifa. En tribune, le discours du président Biya s'est limité à une brève déclaration officielle d'ouverture du tournoi. Depuis sa ré-élection très contestée en 2018, ses apparitions publiques sont rares. Sa présence était très attendue alors que des rumeurs insistantes circulent depuis des années sur son état de santé fragile et sa capacité à diriger le pays. Le président Biya souhaite que cette Can lui permette de redorer son blason considérablement écorné à l'international pour sa répression implacable de toute opposition politique et son refus de négocier avec les séparatistes anglophones. Les plus virulents souhaitent l'indépendance dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Une fois la cérémonie lancée, le public est monté en température pendant les danses en costumes et les parades de figurants portant les drapeaux des compétiteurs sur des losanges, comme les écailles de la robe du stade, inspirées de celles du pangolin. Un stade dessiné et commencé bien avant que l'animal ne symbolise la pandémie de coronavirus. C'est finalement le chanteur congolais Fally Ipupa, immense star sur le continent, qui a suscité le plus d'enthousiasme. Avant l'arrivée des Lions indomptables, bien sûr..

CAN-2021

Belmadi appelle la Caf à choisir "les meilleurs arbitres

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi, a saisi le représentant de l'arbitrage au niveau de la Confédération africaine (CAF), sur la nécessité de choisir les meilleurs arbitres pour ne plus pénaliser les sélections participantes, rapporte la Fédération algérienne sur son site officiel. Le coach national s'est exprimé au cours d'un meeting avec les responsables de la Caf, portant notamment les aspects organisationnels et surtout ceux liés à l'arbitrage, tenu au niveau du lieu de résidence des Verts à Douala. "*Belmadi a saisi cette opportunité pour rappeler au représentant de l'arbitrage de la Caf la nécessité de choisir les meilleurs arbitres, mais aussi les plus intègres pour ne plus pénaliser les sélections du continent*", a écrit l'instance fédérale dans un communiqué. Le coordonnateur de la CAF, le Tunisien Khaled Lemekecher "*a ouvert la séance en invitant les présents à se lever pour l'hymne national algérien, avant de distiller quelques conseils et orientations liés au respect des timings et des procédures*". Raphaël Evehe Divine, ancien arbitre international camerounais et actuellement chargé du développement de l'arbitrage à la Caf, a fait un exposé sur les dernières instructions données aux arbitres durant cette Can ainsi que le recours, et pour la première fois, à la technique de la VAR, qui sera utilisée pendant tout le tournoi. Avec des vidéos à l'appui, Evehe Divine a passé en revue une multitude de situations de jeu afin de sensibiliser les joueurs sur les fautes à ne pas commettre. Les coéquipiers de Slimani n'ont pas hésité d'ailleurs à poser quelques questions. D'autres séances de travail ont été tenues, cette fois, sur les volets administratifs, médical, médias, marketing et sécurité avec les membres des autres staffs.

ÉMEUTES AU KAZAKHSTAN

ORDRE DE TIRER SUR LA FOULE 164 MORTS

Le Président du Kazakhstan a autorisé les forces de sécurité à "*tirer pour tuer*" afin d'étouffer les émeutes et a exclu de négocier avec les manifestants. Dans une allocution télévisée, Kassym-Jomart Tokaïev a "*remercié tout spécialement*" le Président russe pour son aide après l'arrivée sur place d'un contingent de troupes russes et d'autres pays alliés de Moscou pour soutenir le pouvoir. Le Kazakhstan, plus grand pays d'Asie centrale aux riches ressources naturelles, est ébranlé par une contestation qui a éclaté en province après une hausse des prix du gaz avant de s'étendre à de grandes villes, notamment Almaty, la capitale économique, où les manifestations ont dégénéré en émeutes contre le régime en place, qui ont fait des dizaines de morts. Après deux jours de violences, Almaty avait des allures de ville fantôme vendredi, la plupart des banques, supermarchés et restaurants restant fermés, tandis que des blindés de la police patrouillaient les rues, toujours jonchées de carcasses de véhicules calcinés, ont constaté des journalistes de l'*AFP*. De la fumée s'échappait encore des fenêtres de la mairie, à la façade largement noircie après avoir été incendiée mercredi avec la résidence présidentielle. "*J'ai donné l'ordre aux forces de l'ordre et à l'armée de tirer pour tuer sans sommations*", a lancé vendredi le Président kazakh, qualifiant d'"*absurdes*" les appels, notamment occidentaux, à négocier. Il a soutenu qu'Almaty a été attaquée par "*20.000 bandits*". Le Président chinois Xi Jinping a salué les "*mesures fortes*" prises par le président kazakh, rendant hommage à son "*sens du devoir*". Appelés à l'aide des militaires russes, déployés dans le cadre d'un contingent de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), ont déjà commencé "*à s'acquitter des tâches qui leur étaient* assignées" au Kazakhstan, a déclaré vendredi Moscou. L'ordre a été "*largement rétabli dans toutes les régions*", a assuré le dirigeant kazakh, même si "*l'opération antiterroriste se poursuit*".

PANDÉMIE SANITAIRE

Deltacron, un nouveau variant

Après Alpha, Béta et Delta, l'apparition du variant Omicron, très contagieux, mais moins dangereux, a redonné espoir aux spécialistes, dont certains n'ont pas hésité à prédire que cette souche devrait signer la fin de l'épidémie. Toutefois, hier 9 janvier, les autorités sanitaires chypriotes ont donné l'alerte en annonçant que les variants Omicron et Delta ont combiné, donnant naissance à une nouvelle souche du covid-19, baptisée Deltacron. Le variant le plus dangereux et la souche la plus contagieuse du coronavirus ont fini par fusionner. Les autorités chypriotes ont annoncé la découverte de 25 cas de contamination au variant Deltacron rapportent plusieurs agences de presse internationales dont *Bloomberg* et *Europa Press*. D'après Leondios Kostrikis, professeur de biologie à l'université de Chypre, et directeur du laboratoire de biotechnologie et de virologie moléculaire, le variant Deltacron "*a la signature génétique d'Omicron et les génomes de Delta*".

Les propos ont été rapportés par l'agence *Bloomberg*. Selon Leondios Kostrikis toutefois, et bien qu'il ait déjà 25 cas d'infection avec ce nouveau variant, Deltacron peut facilement être écrasé par Omicron, qui reste toujours le plus contagieux. Cependant, il n'y a pas eu assez de recul de la part des scientifiques pour pouvoir évaluer la dangerosité que représente ce nouveau variant.

RETOUR DES PLUIES

Averses orageuses sur l'est du pays

Des pluies, parfois sous forme d'averses orageuses, affecteront des wilayas de l'est du pays, aujourd'hui et demain mardi, indique un Bulletin météorologique spécial (BMS) émis, hier dimanche, par l'Office national de la météorologie (ONM).

Les wilayas concernées sont El-Tarf, Annaba, Skikda, Souk-Ahras et Guelma, où les quantités de pluie attendues varieront entre 20 et 40 mm, pouvant atteindre ou dépasser localement 50 mm et ce, du lundi à 3 h au mardi à 3 h précise le BMS, placé en vigilance "orange". Ces pluies concerneront également les wilayas de Tizi-Ouzou, Béjaïa, Jijel, Sétif (nord), Mila et Constantine, avec des quantités estimées entre 20 et 40 mm, durant la validité du BMS qui s'étale de lundi à 9 h au mardi à 3 h.

BILAN CORONA EN ALGÉRIE

9 décès et 415 nouvaeux cas en 24 heures

Bien que la situation reste sous contrôle, les chiffres du bilan quotidien des contaminations risquent d'exploser d'un moment à l'autre, redoutent plusieurs spécialistes. En plus du variant Delta, l'Algérie compte également des cas du variant Omicron, très contagieux. Hier, dimanche 9 janvier 2021, le bilan communiqué par le ministère de la Santé faisait état de 415 nouveaux cas de contamination au covid-19, contre 426 cas de contamination recensés la veille. Outre les cas de contamination, le même bilan indique que l'Algérie a malheureusement enregistré 9 nouveaux décès dus à des complications liées au coronavirus, 33 nouvelles admissions en réanimation, ainsi que 274 nouvelles guérisons. Le bilan total des infection au coronavirus, en Algérie grimpe, après ces derniers chiffres, à 222.157 cas depuis le début de la pandémie en mars 2020. Le nombre de décès quant à lui passe à 6.339 cas.